



MOSTAGANEM

El Matmar, un quartier historique au cœur de l'histoire P.6

MAROC ET L'ENTITÉ SIONISTE S'ACCORDENT POUR ÉCHANGER DES AMBASSADEURS :

L'énième trahison du Makhzen P.5

JEUNES AUTO-ENTREPRENEURS :

LA MICRO-IMPORTATION FRAGILISÉE PAR DES PRATIQUES FRAUDULEUSES

Institué par le décret exécutif n° 25-170 du 28 juin 2025, le dispositif de la micro-importation devait offrir aux jeunes Algériens résidant en Algérie un cadre légal, simple et avantageux pour importer de petits volumes de marchandises. Conçu pour formaliser le commerce informel dit « du cabas », il rencontre un succès certain auprès des candidats à l'entrepreneuriat. Mais un an après son lancement, des pratiques de contournement sont apparues : des Algériens résidant à l'étranger, normalement exclus du dispositif, parviendraient à en bénéficier en usant de certificats de résidence obtenus grâce à des biens immobiliers détenus en Algérie, tout en réglant leurs achats depuis des comptes bancaires ouverts hors du pays. Lire page 9



CONSTRUCTION EN ZONES FORESTIÈRES :

**UNE COMMISSION POUR
UN NOUVEAU CADRE JURIDIQUE.** P.3

GNL algérien : le Bangladesh envisage d'importer 10 cargaisons par an



Le Bangladesh souhaite renforcer ses approvisionnements en gaz naturel liquéfié (GNL) en se tournant vers l'Algérie. Des discussions sont en cours entre les deux pays autour d'un éventuel accord portant sur l'importation de 10 cargaisons de GNL algérien par an. Selon des sources citées par la plateforme spécialisée Attaqa, les négociations en sont encore à leurs premières étapes. D'après ces mêmes sources, Dacca a manifesté son intérêt pour un approvisionnement régulier auprès de l'Algérie, dans le cadre d'un contrat qui pourrait être conclu pour une courte durée. Du côté algérien, la possibilité d'orienter une partie des cargaisons de GNL vers le marché asiatique fait actuellement l'objet d'une évaluation. Les prix proposés par la

partie bangladaise doivent notamment être examinés, ainsi que les coûts liés au transport et les conditions commerciales. Le groupe Sonatrach n'a pas répondu à une demande de commentaire adressée par la plateforme spécialisée. Les premières discussions officielles sur cette possibilité ont eu lieu le 10 septembre 2026, lors d'une réunion tenue par visioconférence entre le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le ministre bangladais de l'Énergie et des Ressources minérales, Iqbal Hassan Mahmood. Le PDG de Sonatrach, Nour Eddine Daoudi, ainsi que l'ambassadeur du Bangladesh en Algérie, les responsables de Petrobangla et de la Bangladesh Petroleum Corporation et plusieurs responsables des deux pays ont également pris part aux échanges. Les discussions ont porté notamment sur les possibilités de partenariat entre Sonatrach et les entreprises bangladaises. Les deux parties ont également abordé l'approvisionnement en GNL, la coopération dans le domaine du GPL ainsi que le développement des infrastructures liées au secteur énergétique. Pour le Bangladesh, l'objectif est de diversifier ses sources d'approvisionnement en gaz et de renforcer la sécurité énergétique. Le pays cherche notamment de nouvelles solutions après les perturbations ayant affecté certaines de ses importations traditionnelles de GNL. Pour l'Algérie, un éventuel accord permettrait d'examiner les possibilités d'accès à un marché asiatique où ses exportations de GNL restent limitées par rapport à celles destinées à l'Europe.

L'Office des statistiques passe sous tutelle du ministère des Finances

L'Office national des statistiques (ONS) relève désormais de la tutelle du ministère des Finances. Cette nouvelle disposition intervient en vertu d'un décret exécutif publié dans le dernier numéro du Journal officiel. Selon le nouveau texte, « le pouvoir de tutelle sur l'Office national des statistiques est conféré au ministre des Finances,

qui l'exerce conformément aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur ». Cette disposition consacre ainsi le transfert du pouvoir de tutelle sur l'ONS au ministre des Finances. Elle vient également modifier les dispositions qui conféraient auparavant cette prérogative au Premier ministre. Dans ce cadre, le décret exécutif abroge les dispositions du décret présidentiel n° 25-293 du 19 Joumada El Oula 1447, correspondant au 10 novembre 2025, portant attribution au Premier ministre du pouvoir de tutelle sur l'Office national des statistiques. Le nouveau texte précise ainsi la nouvelle tutelle administrative de l'ONS, désormais exercée par le ministre des Finances, conformément à la réglementation en vigueur.

Le président Tebboune félicite la cheffe Nna Nora

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé ses félicitations à la cheffe Nna Nora, à la suite de sa distinction au Village international de la gastronomie à Paris, qui a mis à l'honneur la culture et le patrimoine culinaires algériens. « Je suis très fier de toi, Nna Noura, tout comme l'ensemble des Algériens et des Algériennes, pour ta victoire méritée dans une compétition très disputée, d'une part, et pour avoir mis à l'honneur le patrimoine algérien à travers l'un de ses éléments fondamentaux, d'autre part. Merci pour cette joie que tu as su créer avec brio », a écrit le chef de l'État sur les réseaux sociaux, mercredi 16 septembre. Après sa consécration, la cheffe avait exprimé sa joie et sa fierté de représenter la cuisine algérienne, notamment à travers des recettes héritées des grands-mères et des mères. De son vrai nom Nora Sadki, Nna Nora s'est installée en France en 2014, où elle s'est attachée à mettre en valeur des mets simples de la gastronomie algérienne, à l'image de la galette kabyle farcie, l'aghroum, qu'elle a contribué à faire connaître dans les milieux culinaires parisiens. Cheffe au restaurant Majouja à Paris, elle est également devenue une influenceuse connue sur les réseaux sociaux. Son parcours a d'ailleurs débuté sur ces plateformes.



Le Maroc interdit l'accès à son territoire aux Algériens

Le Maroc ne veut plus accueillir les Algériens non-résidents. Le royaume a décidé d'interdire l'accès à son territoire aux ressortissants algériens qui ne sont pas munis d'une carte de résidence au royaume, a rapporté le journal El Hayet. Selon la même source, les autorités marocaines ont adressé une note aux opérateurs aériens pour ne pas embarquer les voyageurs algériens non munis d'une carte de résidence au Maroc. La mesure est entrée en vigueur mercredi 16 septembre. Cette note émane de la Police des airs et des frontières du royaume, ce qui laisse déduire que la décision a été prise par les autorités marocaines. Le document que le journal dit avoir consulté insiste sur l'application stricte de la mesure pour éviter le refoulement des passagers algériens non-résidents au Maroc, ce qui impliquerait des frais supplémentaires à la charge de la compagnie aérienne pour le rapatriement des personnes interdites d'accès au territoire du royaume. Depuis la CAN 2025 qui s'est déroulée au Maroc du 21 décembre 2025 au 18 janvier 2026, les autorités de ce pays ont multiplié les mesures restrictives à l'égard des voyageurs algériens et procédé à des arrestations et des condamnations à la prison de Franco-Algériens. Après l'invasion de Ceuta fin juillet, les autorités marocaines ont refoulé des ressortissants algériens et tunisiens de l'aéroport de Casablanca.

Réflexion
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Édité par la SARL Réflexion

Siège : 19 Av. Bendhiba Benayad

Centre-ville - Mostaganem

www.reflexion.dz

Directeur Général

Belkacem

BELHAMIDECHE

Directeur de la publication

Charef SLAMANI

Directrice de l'administration

Samia MEHAL

Directeur Technique

Hadj Ahmed BENDIA

Administration/Publicité

Tél / Fax : 045 41 36 55 - Mob : 06 61 15 91 41

WhatsApp : 06 61 15 91 41

Email : redacreflexion@gmail.com / administration@reflexion.dz

pub@reflexion.dz

Rédaction

Tél / Fax : 045 41 33 22 - Mob : 05 55 85 08 58

WhatsApp : 06 61 15 91 41

Email : redacreflexion@yahoo.fr / redaction@reflexion.dz

Impression

SIO - ORAN

Tél : 041 513 597

Diffusion

MPS-Oran

Tél : 0550 172 603

ANEP

« Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicités Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.

Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.amnaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

Les documents et photographies envoyés, remis ou déposés à la rédaction ne peuvent en aucun cas faire, l'objet de réclamation.

CONSTRUCTION EN ZONES FORESTIÈRES :

Une commission pour un nouveau cadre juridique

Le compte à rebours est lancé pour revoir les règles encadrant la construction et l'habitat dans les zones forestières et leurs abords. Une commission intersectorielle a été installée, hier à Alger, avec pour mission d'élaborer le nouveau dispositif juridique voulu par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au lendemain des incendies meurtriers ayant touché plusieurs wilayas du pays. Elle dispose d'un délai maximal de vingt jours pour finaliser ses travaux.



Par Amina L.

Le chantier vise à renforcer la protection des populations exposées au risque d'incendie, tout en tenant compte des impératifs liés à la préservation des équilibres écologiques. Le futur cadre devra notamment intégrer des normes techniques et de sécurité, adaptées aux constructions implantées dans les zones forestières ou à proximité immédiate de celles-ci. Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a présidé l'installation de la commission intersectorielle chargée d'élaborer le projet de loi. Cette démarche fait suite aux instructions données par le président Tebboune lors de la réunion de travail du 30 août, consacrée à la prise en charge des séquelles des incendies ayant affecté plusieurs wilayas du centre et de l'est du pays. Le dossier a également été examiné, lors d'une réunion présidée par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, à l'occasion de l'installation de la commission interministérielle chargée d'examiner et de valider les résultats des travaux de la commission technique mise en place au niveau du ministère de l'Habitat. A cette occasion, le Premier ministre a in-

sisté sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des compétences susceptibles de contribuer à l'élaboration du futur dispositif. « L'organisation du logement en milieu forestier exige un échange d'expertises et d'avis entre les différents ministères concernés : le ministère du Logement, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Enseignement supérieur, ainsi que les compétences présentes au sein de nos universités et l'ensemble des expertises susceptibles de contribuer à cette loi », a-t-il déclaré. Sifi Ghrieb a également appelé à une démarche participative associant les différents acteurs et intervenants concernés. L'objectif, a-t-il souligné, est de « fournir, dans les meilleurs délais, un environnement forestier qui préserve avant tout la vie du citoyen », tout en prenant en considération la vie quotidienne des populations ainsi que « les équilibres biologiques et écologiques ». Le futur dispositif devra revoir les règles et normes techniques applicables à la construction dans les zones forestières et limitrophes. Parmi les volets susceptibles d'être examinés figurent la définition de périmètres de sécurité autour des

habitations, la création de zones pouvant servir de pare-feu et l'adaptation des matériaux de construction, notamment ceux utilisés pour les toitures, les façades et les ouvertures. L'aménagement des accès devra également être pris en compte afin de permettre la circulation et le croisement des véhicules de secours et de faciliter l'évacuation des habitants en cas de nécessité. L'accès à l'eau pour la lutte contre les incendies, à travers notamment des points d'eau et des réserves adaptées, constitue un autre paramètre susceptible d'être intégré au futur dispositif. Le projet pourrait aussi prévoir des règles d'occupation du sol tenant compte de la cartographie des risques. En fonction du niveau d'exposition, les conditions de construction pourraient être renforcées, la densité du bâti encadrée, voire la construction interdite dans les secteurs présentant un niveau de risque particulièrement élevé. La commission technique dispose d'un délai maximal de vingt jours à compter de son installation pour finaliser son rapport. Ses conclusions seront ensuite soumises à la commission interministérielle pour examen et validation, en vue de l'élaboration du nouveau cadre juridique et réglementaire.

BOUMERDÈS

Amine Benmalek nommé wali

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé un décret présidentiel portant nomination de M. Amine Benmalek au poste de wali de Bou-

merdès, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République. « Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé, ce jour, un

décret présidentiel portant nomination de M. Amine Benmalek au poste de wali de Boumerdès », lit-on dans le communiqué. **Kamel**

MAEP :

L'Algérie réaffirme son engagement en faveur de la bonne gouvernance

Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, a pris part, par visioconférence, à la 41e session ordinaire du Comité des points focaux du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), consacrée au suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du 35e Forum des chefs d'État et de Gouvernement du Mécanisme, tenu le 13 février 2026 à Addis-Abeba, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères. La réunion a notamment porté sur l'adoption des conclusions de la 40e session du Comité des points focaux, tenue sous la présidence de l'Algérie en janvier 2026, ainsi que sur les priorités du plan d'action pour l'année en cours. Les participants ont insisté sur la nécessité de traduire les décisions prises en mesures concrètes et de renforcer les mécanismes d'évaluation de la gouvernance dans les États membres. Intervenant à cette occasion, Sofiane Chaib a réaffirmé « l'engagement de l'Algérie, en sa qualité de pays fondateur et de membre de l'actuelle présidence tripartite du Mécanisme (Troïka) », à poursuivre sa contribution à la promotion des principes du MAEP et à la réalisation de ses objectifs. Il a également souligné l'engagement de l'Algérie à soutenir la mise en œuvre du plan stratégique du Mécanisme et à renforcer l'efficacité de l'action de son Secrétariat continental, conformément aux orientations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA). À l'occasion de l'adoption du rapport relatif au cadre de référence du Mécanisme africain d'alerte précoce et de prévention des conflits, approuvé en août dernier par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA sous la présidence algérienne, le secrétaire d'État s'est félicité des acquis réalisés dans le renforcement de la contribution du MAEP à la prévention des conflits et dans la prise en compte du lien entre gouvernance, stabilité et paix durable. Il a appelé, à ce titre, à « poursuivre le processus d'activation de cette initiative », qui fera l'objet d'un atelier technique organisé par le Secrétariat continental du Mécanisme en Algérie dans les prochains mois. Le Comité des points focaux du MAEP a également adopté des rapports thématiques consacrés à l'évaluation des performances du Mécanisme et au renforcement du rôle de la jeunesse africaine dans le domaine de la gouvernance. Il a, en outre, assuré le suivi de l'initiative portant création d'une Agence africaine de notation du crédit, dans le cadre des efforts continentsaux visant à renforcer la résilience économique et financière de l'Afrique. **Nadine**

ÉLECTIONS LOCALES DU 28 NOVEMBRE :

Clôture de la révision exceptionnelle des listes électorales

La révision exceptionnelle des listes électorales, entamée le 6 septembre en prévision de l'élection des membres des Assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW), prévue le 28 novembre prochain, a pris fin jeudi 17 septembre, conformément au décret présidentiel n° 26-284 portant convocation du corps électoral pour cette échéance. En parallèle, le retrait des dossiers de déclaration de candidature et des formulaires de souscription de signatures individuelles s'est poursuivi au profit des personnes souhaitant se porter candidates. L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) avait précisé que cette opération s'effectuait auprès du siège de son coordinateur de wilaya relevant de la circonscription électorale concernée par la candidature. L'ANIE avait également indiqué que les personnes souhaitant se porter candidates doivent présenter une déclaration de dépôt de la liste remplissant les conditions légalement requises auprès du coordinateur de wilaya, après manifestation de l'intention de constituer cette liste par un candidat mandaté par un ou plusieurs partis, ou par les candidats d'une liste indépendante, après présentation d'une demande établie selon un modèle fourni par le coordinateur de wilaya de l'ANIE. Il appartient ensuite à l'Autorité de statuer sur les dossiers de candidature, conformément à la législation en vigueur. Les listes ou candidats dont les dossiers sont rejetés peuvent introduire des recours auprès des juridictions compétentes, avant le lancement de la campagne électorale, qui débute trois semaines avant le scrutin et s'achève trois jours avant celui-ci. Les membres des APC et des APW sont élus pour un mandat de cinq ans, selon le mode de scrutin de liste ouverte à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel, sans panachage. **Ismaïl**

ANGLAIS DÈS LA 3E ANNÉE PRIMAIRE, LE FRANÇAIS EN 4E :

La mesure approuvée

À quelques jours de la rentrée scolaire, prévue le 21 septembre, le ministère de l'Éducation nationale a clarifié le contenu des mesures pédagogiques annoncées en juillet dernier. Le ministère de l'Éducation nationale a précisé, dans un communiqué, que les dispositions relatives à l'enseignement primaire, approuvées par le Conseil des ministres, restent en vigueur.



Par Amina L.

Les autres mesures annoncées en juillet sont, en revanche, gelées dans l'attente de leur examen et de leur approbation par le Conseil des ministres. Cette précision intervient à la suite d'informations relayées par certains journaux et des sites sur les réseaux sociaux au sujet des dispositions pédagogiques adoptées par le ministère en juillet 2026. « À l'exception des dispositions relatives à l'enseignement primaire, qui ont été approuvées par le Conseil des ministres, toutes les autres dispositions ont été gelées en vertu de la décision du Conseil des ministres du 6 septembre 2026, dans l'attente de leur approbation ultérieure par le Conseil des ministres », indique le ministère. Le département de l'Éducation nationale rappelle également que toute disposition concernant le secteur devra désormais être

approuvée par le Conseil des ministres avant son adoption. La principale mesure maintenue concerne l'enseignement des langues étrangères dans le cycle primaire. L'anglais sera enseigné à partir de la troisième année primaire, en remplacement du français. L'enseignement du français débutera, pour sa part, à partir de la quatrième année primaire, à compter de la prochaine rentrée concernée. Cette mesure avait été annoncée fin juillet, avec plusieurs autres changements envisagés dans les programmes scolaires, notamment dans l'enseignement secondaire et technique. Ces dernières dispositions ont toutefois été gelées. Lors du Conseil des ministres du 6 septembre, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait rappelé que les réformes majeures concernant le secteur de l'éducation devaient être soumises à l'approbation du Conseil des ministres. Il avait

également insisté sur la nécessité de préserver l'école des interférences idéologiques. Le 9 septembre, le ministre de l'Éducation nationale avait demandé aux directeurs de l'éducation de mettre en application les orientations présidentielles visant à « tenir l'école à l'écart de tout courant idéologique et de tout conflit politique stérile, afin que le débat au sein du secteur demeure purement pédagogique ». Le lendemain, le ministère avait annoncé l'annulation de la note du 28 juillet 2026 relative notamment aux volumes horaires et aux coefficients de certaines matières de l'enseignement secondaire et technique. La clarification apportée mercredi distingue ainsi les mesures relatives à l'enseignement primaire, qui restent en vigueur, des autres dispositions pédagogiques annoncées en juillet, désormais gelées dans l'attente de leur approbation par le Conseil des ministres.

CENTRES DE RECHERCHE :

L'innovation au service de la production

Le secteur de l'Enseignement supérieur veut accélérer le passage des résultats de la recherche scientifique à la production. Les laboratoires sont ainsi appelés à multiplier le dépôt de brevets et, surtout, à accélérer l'industrialisation des prototypes. C'est ce qui ressort de la réunion tenue entre le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, et les directeurs de plusieurs centres de recherche spécialisés dans les nouvelles technologies. Plusieurs projets sont déjà à des stades avancés, notamment dans la production de composants électroniques, les photovoltaïques et les batteries au lithium. Selon le ministère, les laboratoires doivent désormais passer du « seul dévelop-

pement du savoir et de l'innovation » à la « production de valeur ajoutée », en faisant évoluer les prototypes vers des modèles « capables d'être industrialisés, puis commercialisés ». L'objectif affiché est de faire de la recherche scientifique « le véritable levier du développement économique » et de renforcer sa contribution à l'émergence d'un secteur industriel national fondé sur la valorisation des résultats de la recherche. Dans cette perspective, le ministère rappelle la mise en place d'un cadre réglementaire destiné à accompagner et protéger les chercheurs, ainsi que le travail engagé pour créer de nouvelles entreprises de type « spin-off » issues des laboratoires. Le nombre de brevets enregistrés est ainsi passé de 12

en 2022 à 219 en 2025. La réunion a également permis de faire le point sur plusieurs projets stratégiques, dont la conception et la réalisation de « Clean Room » en Algérie, indispensables à la production de composants électroniques de pointe. Des projets concernent également les cellules photovoltaïques, les batteries au lithium et les puces RFID, dont le développement est à sa « phase finale ». Les directeurs du CRTI, du CRAPC, du CRTSE et du CDTA ont également présenté d'autres programmes portant notamment sur la robotique, les drones, la « gélatine » industrielle destinée au secteur pharmaceutique et certains intrants chimiques nécessaires aux laboratoires d'analyses médicales. Nadine

NOUVELLE LÉGISLATURE :

Le parlement face aux grands défis du pays

Le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, et la présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Khalida Boufedech, ont présidé une réunion des bureaux des deux chambres du Parlement consacrée à l'élaboration de l'ordre du jour de la session parlementaire ordinaire 2026-2027, a indiqué un communiqué conjoint des deux chambres. Tenue en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, la rencontre intervient après l'ouverture de la nouvelle session parlementaire. À cette occasion, Mme Boufedech a souligné l'importance du dialogue et de la coordination entre les deux chambres et avec le Gouvernement, afin d'améliorer la performance institutionnelle et de servir l'intérêt supérieur de la nation et du citoyen. Elle a également relevé que la réussite de cette session demeure liée à la qualité du dialogue institutionnel avec le Gouvernement et à l'activation de mécanismes efficaces de contrôle parlementaire, dans le respect de la séparation des pouvoirs et dans un esprit de coopération. De son côté, M. Nasri a évoqué les principaux textes devant être examinés durant cette session, les qualifiant de « déterminants et importants ». Il a notamment cité les projets de loi relatifs au code pénal, à la commune et à la wilaya, à l'aménagement du territoire, ainsi que le projet de loi de finances pour 2027. Le président du Conseil de la nation a, par ailleurs, appelé la représentante du Gouvernement à œuvrer à l'inscription du projet de loi fixant l'organisation et le fonctionnement de l'APN et du Conseil de la nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les deux chambres et le Gouvernement, afin de l'adapter et de l'harmoniser avec la Constitution amendée. Pour sa part, la ministre des Relations avec le Parlement a mis en avant l'importance de la coordination entre les institutions constitutionnelles et de la régularité de l'action institutionnelle. Elle a également rappelé que le Gouvernement peut recourir à la procédure d'urgence lors du dépôt de certains projets de loi, conformément à la loi organique régissant les relations fonctionnelles entre les deux chambres du Parlement et le Gouvernement. Au terme de la réunion, un débat entre les membres des bureaux des deux chambres a notamment porté sur la possibilité d'accélérer l'examen des projets de loi relatifs à la commune et à la wilaya, à l'approche de l'élection des membres des assemblées locales prévue en novembre prochain. Nadine

LA MECQUE CIBLÉE PAR UNE ATTAQUE DE DRONE :

L'Algérie condamne fermement

L'Algérie a fermement condamné l'attaque de drone ayant ciblé la ville de La Mecque, en Arabie Saoudite, a indiqué le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué. « L'Algérie condamne et dénonce fermement l'attaque de la ville de La Mecque en Arabie Saoudite, pays frère, par un drone hostile », considérant cette attaque comme « un acte d'agression extrêmement grave contre les lieux saints des musulmans dans le monde entier, une provocation honteuse à leurs sentiments ainsi qu'une violation flagrante d'un lieu sacré de Dieu », a précisé le ministère. Face à « ces attaques odieuses », l'Algérie a réaffirmé « une fois de plus son soutien total au Royaume d'Arabie Saoudite, pays frère, dans la protection des lieux saints des musulmans et de l'ensemble du territoire du Royaume », ainsi que son appui à « toutes les mesures qu'il juge appropriées pour assurer sa sécurité, sa stabilité et préserver sa souveraineté nationale ». L'Algérie a également réitéré « son appel à l'arrêt immédiat de ces attaques et de toutes les formes d'escalade et de provocation dans la région », estimant que celles-ci « ne font qu'aggraver la situation et créer des tensions pouvant conduire à des dérives graves aux conséquences néfastes ». Ismaïl

MAROC ET L'ENTITÉ SIONISTE S'ACCORDENT POUR ÉCHANGER DES AMBASSADEURS :

L'énième trahison du Makhzen

Le Maroc et l'entité sioniste ont franchi une étape diplomatique attendue depuis près de six ans : les deux pays ont annoncé, à New York, leur intention d'élever leurs bureaux de liaison respectifs au rang d'ambassades et de procéder à la nomination d'ambassadeurs.



Par Charef

La décision a été actée lors d'une rencontre tripartite réunissant le ministre marocain des Affaires étrangères, Nasser Bourita, son homologue israélien, Gideon Saar, et l'ambassadeur américain auprès des Nations unies, Mike Waltz. La réunion s'est tenue au lendemain d'une réception organisée par la diplomatie américaine pour célébrer le sixième anniversaire des accords d'Abraham, à laquelle avaient également pris part des représentants des Émirats arabes unis, de Bahreïn et du Kazakhstan — ce dernier ayant rejoint les accords en novembre 2025. C'est le ministère israélien des Affaires étrangères qui a rendu l'annonce publique en premier, sans toutefois préciser de calendrier pour l'ouverture effective des futures ambassades. Au-delà du symbole diplomatique, la déclaration adoptée à New York comporte plu-

sieurs engagements concrets. Rabat et Tel-Aviv se sont fixé pour objectif de finaliser, avant la fin de l'année 2026, un accord de protection réciproque des investissements ainsi qu'une convention visant à éviter la double imposition. Les deux parties ont également prévu la reprise de liaisons aériennes directes, notamment par des compagnies marocaines — Royal Air Maroc ayant suspendu sa desserte Casablanca-Tel-Aviv après l'attaque du 7 octobre 2023 et le déclenchement de la guerre à Gaza. Des visites de haut niveau sont par ailleurs annoncées dans les prochains mois. Le Maroc et l'entité sioniste avaient rétabli leurs relations diplomatiques en décembre 2020, dans le cadre d'une déclaration trilatérale avec les États-Unis s'inscrivant dans le sillage des accords d'Abraham signés sous l'administration Trump. Un premier bureau de liaison israélien avait été inauguré à Rabat en 2021, et une

annonce sur l'ouverture d'ambassades avait déjà été formulée en juin 2022 lors d'une visite du chef de la diplomatie israélienne de l'époque, Yaïr Lapid. Ce projet n'avait toutefois jamais abouti. Le déclenchement de la guerre à Gaza en octobre 2023 a nettement ralenti cette dynamique : l'entité sioniste avait alors rappelé une partie de son personnel diplomatique de Rabat, tandis que plusieurs volets de la coopération bilatérale étaient suspendus ou mis en veille. D'importantes manifestations s'étaient également tenues au Maroc en soutien à la population palestinienne, certaines réclamant l'abrogation pure et simple de la normalisation avec l'entité sioniste. Selon la presse marocaine, les canaux diplomatiques n'ont cependant jamais été totalement rompus, une réunion entre responsables marocains et diplomates israéliens ayant notamment eu lieu à Rabat dès janvier 2025.

LIBAN

Deux martyrs dans une frappe sioniste

Deux personnes sont tombées en martyrs dans une frappe sioniste dans la région de Nabatiyé (sud du Liban), où l'armée sioniste intensifie ses attaques depuis plusieurs jours malgré le cessez-le-feu, a indiqué l'Agence nationale d'information (ANI). Les deux hommes étaient portés disparus depuis mardi après avoir été pris pour cible par les forces d'occupation sioniste entre la ville de Nabatiyé et Zawtar al-Charqiya, selon l'ANI. La Croix-Rouge libanaise, accompagnée par une pa-

trouille de l'armée libanaise, a retrouvé mercredi « les corps de deux jeunes hommes », affirme la même source. « Le contact avait été perdu » avec eux après leur déplacement dans la région d'où ils avaient envoyé des vidéos à des amis, précise l'agence d'information libanaise. L'agence avait fait état mardi d'une « double frappe sioniste » dans le secteur. Ces raids interviennent alors que la tension et l'escalade se poursuivent dans le sud du Liban, sur fond de craintes d'un élargisse-

ment des attaques de l'entité sioniste et du ciblage d'autres zones résidentielles. Selon les autorités locales, près de 5.000 familles, soit environ 20.000 personnes, ont été évacuées de la région de Nabatiyé la semaine dernière, tandis que les services de santé sur place sont soumis à une pression croissante. Le bilan des agressions sionistes contre le Liban, depuis le 8 octobre 2023, s'est élevé à au moins 8.950 martyrs et 30.642 blessés, selon un dernier bilan du ministère libanais de la Santé. **Kamel**

RAPPROCHEMENT UE-CANADA

Trump brandit la menace de lourds droits de douane

Le président américain n'exclut pas des droits de douane "très lourds" si Bruxelles et Ottawa avancent dans leur projet de rapprochement. Donald Trump envisage aussi d'exclure certains produits canadiens des marchés publics américains. Le président américain Donald Trump a estimé que la décision de l'Union européenne de faire du Canada le premier "membre associé" de l'Union européenne pourrait constituer un "acte hostile" et a menacé de répondre à ce projet en imposant davantage de droits de douane au bloc. Le président américain a averti qu'il imposerait de lourds droits de douane à l'Europe s'il jugeait les intentions du bloc défavorables, tout en laissant la porte ouverte si ce n'était pas le cas. "Si c'est une bonne intention, ça va. Si c'est une mauvaise intention, nous imposerons des droits de douane très lourds à l'Europe." Il a aussi qualifié le Canada de "très mauvais partenaire commercial" et suggéré que Washington pourrait couper certains échanges avec l'Europe. Sa réaction intervient après que la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a déclaré que le Canada et l'UE allaient s'appuyer sur leur accord de libre-échange existant, connu sous le nom de CETA, pour bâtir une "Alliance pour l'avenir" plus large visant à créer "un espace de prospérité commune et de sécurité économique". Dans son discours annuel sur l'état de l'Union européenne prononcé mercredi, von der Leyen a présenté ce rapprochement comme fondé non seulement sur le commerce mais aussi sur des valeurs démocratiques communes. "Avant tout, cher Mark, l'Europe et le Canada croient en la démocratie", a déclaré von der Leyen à Carney, qui a reçu une ovation debout au Parlement européen à Strasbourg, en France. Les droits de douane imposés par Trump et ses déclarations répétées sur l'idée de faire du Canada le 51e État ont détérioré les relations entre les deux voisins nord-américains. Le Canada cherche à réduire sa dépendance à l'égard des États-Unis, qui absorbent environ 70 % de ses exportations, et le Premier ministre Mark Carney a appelé à une "alliance unique" avec l'UE.

Nadine

APRÈS 88 ANS DE NÉGOCIATIONS :

La Bolivie et le Paraguay s'accordent sur le tracé de leur frontière

La Bolivie et le Paraguay ont officialisé, à La Paz, le tracé de leur frontière commune, a annoncé le ministère des affaires étrangères bolivien. Les deux pays s'étaient affrontés entre 1932 et 1935 pour la région aride du Chaco boréal, conflit qui avait fait entre 80 000 et 100 000 morts, et à l'issue duquel la Bolivie avait perdu une zone équivalente à plus de la moitié du territoire paraguayen actuel. Après la « guerre du Chaco », le Paraguay et la Bolivie avaient signé en 1938 un traité de paix qui avait ouvert un long processus de définition de leur frontière commune, longue d'environ 755 kilomètres. « La Bolivie et le Paraguay ont achevé le tracé complet de leur limite internationale, un processus mené pendant quatre-vingt-huit ans par les commissions techniques des deux pays », a déclaré le ministère bolivien dans un communiqué. L'accord est intervenu à La Paz, à l'issue d'une réunion de trois jours de la Commission mixte de démarcation des limites boliviano-paraguayennes, qui a recoupé des informations géographiques recueillies à la frontière par des drones de haute précision avec des documents gouvernementaux. Cette réunion a permis de délimiter le dernier tronçon de frontière en suspens, long de 3,5 kilomètres le long du rio Negro, rivière qui prend sa source en Bolivie. « L'achèvement de la frontière consolide une relation bilatérale fondée sur la confiance et la coopération entre les deux États, et clôt un cycle historique pour construire une frontière sûre et mutuellement reconnue », s'est félicité La Paz. Le ministère des affaires étrangères du Paraguay a affirmé, dans un communiqué diffusé avant la clôture officielle des négociations, que les deux États seront les seuls d'Amérique du Sud « aux frontières entièrement délimitées », et a mis en avant le travail de leurs équipes dans des « territoires vastes et difficilement accessibles ». **Ismain**

MOSTAGANEM

El Matmar, un quartier historique au cœur de l'histoire

Au cœur de la ville de Mostaganem, le quartier d'El Matmar demeure l'un des anciens quartiers populaires qui ont marqué l'histoire et la mémoire collective de la cité. Entouré de plusieurs autres quartiers historiques, il se distingue par son identité particulière, son activité commerciale et la richesse de son patrimoine architectural et religieux. Ses ruelles, ses édifices anciens et les souvenirs transmis par ses habitants témoignent d'une longue évolution urbaine, depuis les périodes anciennes jusqu'à l'époque contemporaine.



Par Tayeb Bey Abdelkader

L'histoire d'El Matmar est étroitement liée à celle de Mostaganem. Des recherches consacrées à la ville traditionnelle évoquent ce secteur comme un ancien espace urbain associé à la rive droite de l'oued de Ain Sefra et au développement des quartiers historiques. Le nom d'El Matmar est également lié à une ancienne vocation commerciale, notamment au commerce des grains, qui occupait une place importante dans la vie économique de la ville. Au fil des siècles, le quartier a connu les transformations successives de Mostaganem, tout en conservant une partie de son caractère populaire et de son organisation traditionnelle. Parmi les lieux qui donnent à El Matmar son importance historique figure le mausolée de Sidi Abdallah, et Sidi Hamadouche considérés par les habitants comme des lieux spirituels emblématiques du quartier. À proximité se trouve une grande zaouïa, qui rappelle le rôle joué par les institutions religieuses dans la transmission des savoirs, des traditions et des valeurs de solidarité. Ces lieux constituent une partie importante de la mémoire religieuse et sociale de Mostaganem et mériteraient une meilleure documentation historique ainsi qu'une valorisation adaptée. Le patrimoine du secteur est également associé à la mémoire de l'époque ottomane et à la présence de monuments liés à l'histoire des bey de Mostaganem. Le bey Mustapha Bouchelaghem, figure marquante de l'histoire de la région, est notamment lié à la ville et à plusieurs éléments de son patrimoine. La tradition locale évoque la présence d'un palais de Bouchelaghem dans le secteur d'El Matmar. La période coloniale a, pour sa part, profondément transformé l'organisation urbaine de Mos-

taganem. Les anciens habitants évoquent notamment le souvenir d'une grande porte appelée Bab El Arsa, qui aurait marqué le passage entre El Matmar et le quartier d'El Arsa ou des soldats français mènent 24 sur 24 une surveillance. Le secteur a également connu l'installation d'infrastructures militaires, parmi lesquelles l'ancien bâtiment du Génie militaire la ou les soldats passe leurs nuits. El Matmar reste aussi un quartier de souvenirs d'enfance pour de nombreuses familles mostaganémoises. Parmi les établissements scolaires évoqués par les anciens habitants figurent les écoles Franz Fanon, destinée aux filles, et Sidi Abdallah, fréquentée par les garçons. Ces établissements occupaient une place importante dans la vie quotidienne du quartier et ont contribué à la formation de plusieurs générations. Leur histoire constitue une partie de la mémoire scolaire locale qui mériterait d'être recueillie auprès des anciens élèves, des enseignants et des familles. Sur le plan économique, El Matmar conserve une vocation commerciale qui s'inscrit dans la continuité de son histoire. Ses commerces et ses différentes activités contribuent à maintenir une animation quotidienne et à préserver les liens sociaux entre les habitants. Le quartier représente ainsi un espace où se mêlent les fonctions résidentielles, commerciales et patrimoniales, dans une proximité caractéristique des anciens quartiers de Mostaganem. L'un des monuments les plus remarquables associés à ce secteur demeure le Bordj Ettork, également connu sous le nom de Fort de l'Est. Édifié sur les hauteurs, cet ouvrage militaire bénéficie d'une position dominante sur une partie de la ville de Mostaganem. Son emplacement stratégique témoigne de l'importance défensive de la cité à travers les siècles. Des re-

cherches historiques attribuent sa construction à Hamid El Abd et sa modernisation au bey Mustapha Bouchelaghem. Ce monument constitue aujourd'hui un élément important du patrimoine historique mostaganémois et mérite une attention particulière dans toute démarche de valorisation du quartier. Malgré cette richesse historique et patrimoniale, les habitants d'El Matmar expriment des préoccupations concernant leur cadre de vie. L'état de certaines routes, l'insuffisance des trottoirs, les besoins en éclairage public et les difficultés liées à l'aménagement urbain figurent parmi les problèmes signalés. Ces situations affectent la circulation des piétons, la sécurité des riverains et l'image générale du quartier, notamment dans un secteur fréquenté quotidiennement par les habitants et les commerçants. La valorisation d'El Matmar ne devrait donc pas se limiter à ses monuments historiques. Elle devrait également prendre en compte les conditions de vie de la population, l'entretien des espaces publics et la réhabilitation des voies de circulation. Une intervention adaptée permettrait de préserver le caractère ancien du quartier tout en répondant aux besoins actuels de ses habitants. La sauvegarde de la mémoire d'El Matmar passe enfin par un travail approfondi de recherche et de documentation. La consultation des archives, l'étude des anciens plans de Mostaganem et la collecte des témoignages des anciens habitants pourraient contribuer à mieux connaître l'origine du quartier, l'histoire de ses monuments et les transformations qu'il a connues au fil du temps. El Matmar n'est pas seulement un ancien quartier populaire situé au cœur de Mostaganem. Il représente une partie de l'identité historique, culturelle et sociale de la ville.

MOSTAGANEM

Flambée des prix de l'extincteur automobile



L'extincteur obligatoire à bord des véhicules suscite de nombreuses réactions à Mostaganem, notamment en raison de la forte hausse enregistrée dans les prix de cet équipement depuis l'entrée en application de cette nouvelle mesure. Alors qu'un extincteur automobile était auparavant commercialisé autour de 2 000 dinars, son prix atteint désormais, chez certains revendeurs, entre 6 000 et 12 000 dinars, selon le modèle et les caractéristiques techniques. Cette augmentation intervient dans un contexte de forte demande, les automobilistes étant désormais tenus de se procurer cet équipement afin de se conformer aux nouvelles dispositions relatives à la sécurité routière. Plusieurs citoyens dénoncent ainsi une hausse qu'ils jugent excessive, estimant que le caractère obligatoire de l'extincteur a contribué à créer une importante pression sur le marché. Pour de nombreux propriétaires de véhicules, cette dépense vient s'ajouter aux différentes charges liées à la mise en conformité de leurs voitures. Au-delà de la question du prix, les usagers insistent également sur la nécessité de disposer d'extincteurs répondant réellement aux normes de sécurité et de qualité, tout en bénéficiant d'une facture lors de l'achat. Le débat porte désormais sur l'écart considérable entre l'ancien prix et les tarifs actuellement pratiqués, certains extincteurs étant proposés à des montants pouvant atteindre six fois leur prix antérieur. Pour rappel, les dispositions relatives au transport obligatoire d'un extincteur à bord des véhicules prévoient, selon les données communiquées concernant l'article 121, alinéa B-7, une amende forfaitaire de 4 000 dinars en cas d'infraction constatée lors d'un contrôle routier.

Zakaria D.

HASSI MAMÈCHE (MOSTAGANEM)

Douar El Djedid, un appel urgent pour sortir de l'isolement

À Douar El Djedid, plus connu sous le nom de Monadhor, dans la commune de Hassi Mamèche (wilaya de Mostaganem), les habitants interpellent les autorités locales sur plusieurs préoccupations qui pèsent sur leur quotidien et appellent à une prise en charge concrète de leurs besoins. Le désenclavement figure au premier rang des attentes. Les riverains soulignent les difficultés liées à l'absence d'un transport régulier et à l'état des pistes et voies non revêtues, une situation qui complique particulièrement les déplacements des élèves, des travailleurs et des familles. La prise en charge sanitaire constitue également une préoccupation majeure. Selon les habitants, une consultation médicale hebdomadaire reste insuffisante au regard des besoins de la population. Ils souhaitent ainsi une présence médicale plus régulière et une meilleure continuité des soins. Sur le volet éducatif, la réalisation d'un lycée est présentée comme une nécessité afin de limiter les déplacements des élèves vers les établissements des localités voisines. À travers ces doléances, les habitants de Douar El Djedid (Monadhor) souhaitent voir leur localité davantage intégrée dans la dynamique de développement de Hassi Mamèche, avec des projets répondant aux besoins essentiels de la population et contribuant à améliorer durablement son cadre de vie.

Hadj Bennaceur

MASCARA

Le wali examine l'avancement des projets de l'urbanisme

Le wali de la wilaya de Mascara, M. Fouad Aïssi, a présidé une réunion consacrée au suivi de l'état d'avancement des projets du secteur de l'urbanisme, a indiqué un communiqué rendu public.



Par A. Raouf

La rencontre a également porté sur la situation et les taux d'avancement de plusieurs projets de développement attribués à la Direction de l'urbanisme, de la construction et de l'architecture, notamment au niveau des communes de Sig et de Mohammadia, ainsi que sur la présentation d'un exposé sur l'étude du projet d'aménagement d'une place publique et d'un musée de l'Émir Abdelkader. La réunion a permis d'examiner les différentes

étapes de réalisation des projets, d'évaluer l'état d'avancement des travaux et le respect des délais contractuels fixés, de manière à accélérer le rythme de réalisation et à concrétiser les projets dans les délais impartis. Dans ce cadre, M. le wali a insisté sur la nécessité d'intensifier le suivi de terrain et de veiller au respect des normes techniques en vigueur et des délais fixés pour la réalisation, de manière à garantir la qualité des projets, leur réception dans les meilleures conditions et leur mise en service, afin de répondre aux besoins des

citoyens et de soutenir le processus de développement local. La réunion s'est déroulée en présence de : La directrice de l'administration locale : Le chef de daïra de Sig ; Le secrétaire général de la daïra de Mohammadia ; Le directeur des travaux publics ; Un représentant de la Direction de l'urbanisme, de la construction et de l'architecture ; Les présidents des deux Assemblées populaires communales des communes de Sig et de Mohammadia ; Les représentants des bureaux d'études ; Plusieurs cadres et services concernés.

MISSERGHIN (ORAN)

Six blessés dans un incendie dans un immeuble

Les services de la Protection civile de la wilaya d'Oran, sont intervenus mercredi à 20h40 pour éteindre un incendie qui s'est déclaré dans la gaine technique verticale, du rez-de-chaussée au troisième étage, d'un immeuble composé d'un rez-

de-chaussée + 9 étages, situé dans la cité des 1.200 logements, commune de Misserghin, daïra de Boutléfis, dans la wilaya d'Oran, a indiqué un communiqué rendu public. L'incident a causé des difficultés respiratoires à 06 personnes des

deux sexes, âgées de 4 à 50 ans. Elles ont été secourues et transportées à l'hôpital local. Les services de la Protection civile ont mobilisé pour cette opération : 2 camions d'incendie ; 1 camion-échelle mécanique ; 2 ambulances. **B. Adda**

POUR FAUX ET USAGE DE FAUX ET VOL DE VÉHICULE :

Arrestation de sept suspects à Oran

Les services opérationnels de la 10ème Sûreté urbaine relevant de la Sûreté de la wilaya d'Oran ont arrêté sept (07) suspects impliqués dans une affaire de constitution d'une association de malfaiteurs en vue de préparer un crime de vol de véhicule, de faux

et usage de faux dans un document administratif, a indiqué un communiqué rendu public. L'opération a permis la saisie d'un ordinateur portable, d'une imprimante-scanner utilisée dans la falsification des cartes grises, ainsi que 35 millions de centimes

provenant des revenus criminels, en plus de la saisie de trois véhicules de tourisme. Une procédure judiciaire a été établie à l'encontre des suspects, à l'issue de laquelle, ils ont été présentés devant le parquet territorialement compétent. **B. Adda**

AIN TEMOUCHENT

Une femme décédée et un blessé sur la route

Les services de la Protection civile de la wilaya de Aïn Témouchent sont intervenus jeudi à 07h21 à la suite d'un accident de la circulation impliquant une voiture qui a quitté la chaussée avant de percuter un arbre, sur la route nationale n° 2, dans

la commune de Chabat El Leham, daïra d'El Malah, dans la wilaya de Aïn Témouchent, a indiqué un communiqué rendu public. L'accident a causé le décès sur place d'une personne de sexe féminin, âgée de 29 ans, ainsi que des blessures di-

verses à un enfant âgé de 13 ans. Ce dernier a été secouru et évacué vers l'hôpital local, tandis que la dépouille de la victime décédée a été transportée au service de la conservation des corps du même établissement hospitalier. **AR**

SIDI BEL-ABBÈS

Oued Sebaâ, une localité en quête de développement

Oued Sebaâ, chef-lieu de commune rurale des hauts plateaux, de quelque 4300 âmes environ, est située à 20 km à l'Est de Ras El Ma dont elle dépend administrativement, et à environ 80 km au sud-ouest de Sidi-Bel-Abbès. La localité oubliée, devenue un angle mort, un lieu que les anciens premiers responsables de la wilaya ne voyaient plus au passé, selon la majorité des habitants rencontrés, souffre aujourd'hui d'un net enclavement, et d'un manque flagrant en matière de développement. « Notre bourgade dont le cadre de vie repose principalement sur une économie liée à l'agriculture et l'élevage, est marquée par la rudesse du climat des hauts plateaux », affirment des jeunes habitants. Ces derniers ont tenu à rappeler que les raisons du sentiment d'oubli reviennent : -Aux blocages institutionnels récurrents qui ont ralenti par le passé la gestion communale et les projets locaux. -Au manque d'infrastructures : Insuffisance des réseaux d'assainissement, de voirie, d'équipements publics modernes et de moyens de transport public. -A l'inexistence du réseau du gaz de ville pourtant indispensable et la défectuosité de l'éclairage public. - A l'isolement économique : Rareté d'investissements générateurs d'emplois notamment pour les jeunes de la région. -Au manque d'établissements de soins avancés ou de structures médicales de proximité. **Noui Moussa**

EL-BAYADH

Deux suspects arrêtés et des bijoux volés récupérés

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes en milieu urbain, notamment les vols, les éléments de la brigade criminelle du service de wilaya de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'El Bayadh ont arrêté un repris de justice et son complice, impliqués dans une affaire de vol à l'intérieur d'un domicile, avec récupération des bijoux volés et saisie d'une somme d'argent, a indiqué un communiqué rendu public. L'opération fait suite à une plainte déposée par une citoyenne, faisant état du vol commis à l'intérieur de son domicile familial, portant sur une quantité de bijoux et une somme d'argent. Aussitôt, les équipes opérationnelles se sont rendues sur les lieux et ont entamé les procédures de constatation sur place. Grâce à l'intensification du travail de renseignement, le principal suspect dans cette affaire, connu pour des affaires similaires, a été arrêté et les bijoux volés récupérés. Le deuxième suspect a également été arrêté et une somme d'argent saisie. Après l'accomplissement des procédures, un dossier judiciaire a été constitué à l'encontre des deux suspects, au terme duquel ils ont été présentés devant le parquet près le tribunal d'El Bayadh. **B. Adda**

AÏN DEFLA

Un quintal de cuivre et de câbles électriques saisi

La brigade criminelle relevant du service de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Aïn Defla a saisi, à bord d'un véhicule, une quantité de cuivre, sous forme de pièces et de tuyaux en cuivre, ainsi que des câbles électriques provenant du vol dans des habitations de citoyens, pour un poids total de 1 quintal, a indiqué un communiqué rendu public. La quantité saisie a été découverte lors, d'une opération de contrôle sur le terrain, menée par les éléments de la police au niveau de l'une des entrées de la ville de Aïn Defla, durant la nuit, dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. Lors de cette opération, le conducteur du véhicule, âgé d'une cinquantaine d'années, a été interpellé et soumis à l'enquête nécessaire. Un dossier a été constitué à son encontre pour une affaire de vol avec dissimulation d'objets volés. Il a été présenté devant l'autorité judiciaire compétente. **AR**

JEUNES AUTO-ENTREPRENEURS :

La micro-importation fragilisée par des pratiques frauduleuses

Par Charef Slamani

Institué par le décret exécutif n° 25-170 du 28 juin 2025, le dispositif de la micro-importation devait offrir aux jeunes Algériens résidant en Algérie un cadre légal, simple et avantageux pour importer de petits volumes de marchandises. Conçu pour formaliser le commerce informel dit « du cabas », il rencontre un succès certain auprès des candidats à l'entrepreneuriat. Mais un an après son lancement, des pratiques de contournement sont apparues : des Algériens résidant à l'étranger, normalement exclus du dispositif, parviendraient à en bénéficier en usant de certificats de résidence obtenus grâce à des biens immobiliers détenus en Algérie, tout en réglant leurs achats depuis des comptes bancaires ouverts hors du pays. Ce dossier présente le fonctionnement du dispositif, ses objectifs, son cadre réglementaire, et fait le point sur les dérives observées ainsi que sur les enjeux qu'elles posent pour l'avenir de la mesure.

1. Contexte : formaliser le commerce du « cabas »

Avant 2025, de nombreux jeunes Algériens pratiquaient déjà, de façon informelle, l'importation de petites quantités de marchandises — vêtements, accessoires, produits électroniques, cosmétiques — ramenées dans leurs valises ou leurs sacs (« cabas ») lors de voyages à l'étranger, puis revendues sur le marché local. Cette activité, connue sous le nom de « commerce du cabas », se déployait en dehors de tout cadre légal : pas d'enregistrement, pas de fiscalité, pas de traçabilité des opérations de change, et aucune protection pour le consommateur final. Face à l'ampleur de ce phénomène et dans un contexte de volonté officielle de diversifier l'économie et de soutenir l'entrepreneuriat individuel, les pouvoirs publics algériens ont choisi d'encadrer plutôt que d'interdire. Le décret exécutif n° 25-170, publié au Journal officiel n° 40 et pris en application de la loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 portant statut de l'auto-entrepreneur, a ainsi créé une nouvelle activité : la « micro-importation ». L'objectif affiché est double : sortir de l'informel des milliers de jeunes porteurs de petits projets commerciaux, et sécuriser les flux financiers et douaniers liés à ces opérations.

2. Le dispositif en détail : qui peut en bénéficier et comment

2.1 Des conditions d'éligibilité strictes
 Le décret réserve l'activité de micro-importation aux personnes remplissant cumulativement plusieurs conditions :

- Être de nationalité algérienne et résider en Algérie ;
- Avoir atteint l'âge légal du travail ;
- Ne pas exercer d'autre activité rémunérée, salariale, commerciale ou libérale ;
- Être affilié à la CASNOS (Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés) ;
- Disposer d'un numéro d'identification

fiscale ;

- Détenir une carte d'auto-entrepreneur en cours de validité, mentionnant explicitement le domaine « micro-importation » (code d'activité 080101), délivrée par l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur (ANAE) ;
- Ouvrir un compte bancaire en devises auprès de la Banque extérieure d'Algérie (BEA), banque publique historiquement chargée des opérations internationales ;
- Obtenir une autorisation générale d'exercer, délivrée par le ministère du Commerce extérieur dans un délai de cinq jours ouvrables, valable un an et renouvelable. Cette autorisation est strictement personnelle et incessible.

Les bénéficiaires de l'allocation chômage sont explicitement exclus du dispositif, l'objectif étant de cibler les jeunes sans emploi souhaitant créer leur propre activité, et non de cumuler les aides sociales avec une activité commerciale.

2.2 Des plafonds pour éviter la concurrence avec le commerce classique

Pour que la micro-importation reste une activité d'appoint et ne se substitue pas au commerce extérieur classique, le texte fixe des limites précises :

- Une valeur maximale de 1,8 million de dinars algériens (environ 12 000 euros au taux officiel) par voyage d'importation ;
- Un maximum de deux voyages par mois ;
- L'obligation de conserver une durée de consommation restante supérieure à la moitié de la durée globale pour les marchandises périssables ou à date limite ;
- Certaines catégories de marchandises sont exclues du dispositif.

Ce régime est indépendant de l'allocation touristique annuelle, qui demeure un droit distinct pour chaque citoyen.

2.3 Des avantages fiscaux et administratifs significatifs

En contrepartie de ces contraintes, le décret prévoit des facilités substantielles destinées à rendre l'activité attractive :

- Dispense d'inscription au registre du commerce ;
- Dispense des autorisations d'importation préalables habituellement exigées des importateurs classiques ;
- Un droit de douane réduit à 5 %, contre des taux nettement plus élevés dans le régime général ;
- Un impôt forfaitaire unique (IFU) de 0,5 % de la valeur des marchandises importées, payable directement aux douanes ;
- Une exonération de TVA sur les marchandises importées dans ce cadre ;
- Une tenue de comptes simplifiée, via un simple registre coté et paraphé par l'administration fiscale locale, sans obligation de comptabilité complète.

2.4 Une procédure numérisée et interconnectée

La modernisation administrative est au cœur du dispositif. Une plateforme numérique dédiée, gérée par le ministère délégué chargé de l'Economie de la

connaissance et des Start-up, a été mise en place. Avant chaque voyage d'importation, l'auto-entrepreneur doit s'y connecter pour effectuer une déclaration préalable, précisant la nature et la description des marchandises qu'il compte importer. Cette plateforme est interconnectée avec les services des douanes et les autres administrations concernées, ce qui doit permettre un suivi en temps réel des opérations et limiter les risques de fraude documentaire. Le règlement des achats doit impérativement transiter par le compte en devises ouvert à la BEA, alimenté par les fonds propres de l'auto-entrepreneur, et s'effectuer via la carte de paiement international remise par cette banque — une exigence destinée à garantir la traçabilité complète des flux financiers.

2.5 Des sanctions en cas de manquement

Le décret prévoit la radiation du registre national des auto-entrepreneurs en cas de manquement aux règles de protection du consommateur ou de sécurité nationale, de refus de déclaration préalable, de fausse déclaration, ou d'utilisation détournée de la carte d'auto-entrepreneur. Des poursuites judiciaires sont également prévues en cas de fraude ou de falsification de documents.

3. Un an après : le dispositif attire, mais aussi les contournements

3.1 Un succès réel auprès des jeunes

Un an après son entrée en vigueur, la micro-importation a permis à un nombre croissant de jeunes Algériens de sortir de l'informel et d'accéder, pour la première fois, à une activité de commerce international encadrée. Le décret a été salué comme une avancée significative pour l'inclusion économique des jeunes porteurs de projets, dans un contexte national de diversification économique et de promotion de l'entrepreneuriat individuel.

3.2 Des pratiques frauduleuses documentées

Mais ce succès s'accompagne d'un revers : selon une information rapportée par le site TSA Algérie le 14 septembre 2026, le dispositif « n'échappe pas aux pratiques frauduleuses ». Des Algériens résidant à l'étranger — pourtant explicitement exclus du champ d'application du décret 25-170, réservé aux « auto-entrepreneurs de nationalité algérienne et résidents en Algérie » — parviendraient néanmoins à effectuer des opérations de micro-importation en toute irrégularité. Selon une note officielle citée par cette source, le mode opératoire identifié est le suivant :

- Des jeunes Algériens expatriés obtiendraient des certificats de résidence en Algérie, alors qu'ils vivent effectivement à l'étranger, en s'appuyant sur le fait qu'ils possèdent des biens immobiliers sur le territoire national ;
- Ils se déplaceraient en Algérie avec des véhicules immatriculés à l'étranger ;
- Ils régleraient l'achat de leurs marchan-

dises depuis des comptes bancaires ouverts à l'étranger, et non depuis le compte en devises domicilié à la BEA que la réglementation impose pourtant d'utiliser exclusivement, via la carte de paiement international associée.

Ce montage permet ainsi de contourner simultanément deux verrous du dispositif : la condition de résidence effective en Algérie, et l'obligation de traçabilité bancaire via un établissement algérien.

3.3 Pourquoi ce contournement pose problème

Cette pratique soulève plusieurs enjeux pour les autorités :

- Une rupture d'égalité entre les jeunes réellement établis en Algérie, pour lesquels le dispositif a été conçu, et des expatriés qui disposent déjà d'un accès à des marchés étrangers, de moyens financiers en devises fortes et de facilités logistiques que n'ont pas les résidents.
- Une perte de traçabilité fiscale et douanière : le passage par des comptes bancaires étrangers échappe au contrôle de la BEA et complique le suivi des flux financiers que la plateforme numérique est censée garantir.
- Un risque de détournement des avantages fiscaux — droit de douane réduit à 5 %, exonération de TVA, IFU à 0,5 % — conçus comme un soutien ciblé à l'entrepreneuriat des jeunes résidents, et non comme un avantage commercial pour des opérateurs basés à l'étranger.
- Une fragilisation de la légitimité du dispositif, qui pourrait, si ces pratiques se généralisaient, justifier un durcissement des contrôles préjudiciable aux bénéficiaires de bonne foi.

4. Perspectives

Les autorités algériennes disposent déjà, sur le papier, des outils juridiques pour sanctionner ces contournements : le décret 25-170 prévoit la radiation du registre national des auto-entrepreneurs et des poursuites judiciaires en cas de fausse déclaration ou d'usage détourné de la carte d'auto-entrepreneur — l'obtention d'un certificat de résidence par une personne ne résidant pas effectivement en Algérie pouvant s'apparenter à une fausse déclaration. La difficulté résidera dans la capacité des administrations concernées — collectivités locales délivrant les certificats de résidence, ANAE, ministère du Commerce extérieur, douanes et BEA — à croiser efficacement leurs informations pour détecter ces profils, alors que la plateforme numérique de déclaration préalable a précisément été conçue pour renforcer l'interconnexion des données. Selon plusieurs analystes du secteur, l'évolution du dispositif devrait se poursuivre : les autorités envisageraient d'étendre progressivement la micro-importation à d'autres catégories de produits et d'ajuster le plafond annuel autorisé. Le traitement de la question des faux résidents constituera probablement un test important pour la crédibilité de la réforme, un an après son lancement.



URTICAIRE CHRONIQUE : Cause, quels symptômes ?

L'urticaire est chronique lorsque l'apparition des symptômes survient tous les 2-3 jours ou lorsqu'ils sont présents depuis plus de 6 semaines consécutives.

De nombreuses causes sont possibles : le froid, une pression exercée sur la peau, l'effort, le contact avec l'eau ou le soleil, une parasitose, le frottement des vêtements sur la peau ou le port de vêtements trop serrés, la prise de certains médicaments ainsi qu'une pathologie hépatique ou liées à la thyroïde. "Certains aliments ou boissons comme les fraises, les crustacés, le chocolat, le fromage ou les produits fermentés, l'alcool, le café et le thé peuvent aussi provoquer ces réactions, ainsi que le stress". Certains médicaments peuvent provoquer une crise d'urticaire chronique ou l'aggraver. "Parmi eux, les antalgiques, les anti-inflammatoires comme l'aspirine, la morphine et ses dérivés comme la codéine, ainsi que les antibiotiques, en particulier ceux de la famille de la pénicilline et des bêta-lactamines", indique le Dr. Roos. En cause également les produits de contraste iodés utilisés au cours de l'imagerie radiologique, les antihistaminiques H1, et certains médicaments appliqués localement comme les anti-acnéiques ou les décontractants musculaires. Prudence donc avec les traitements AINS ou corticoïdes : le recours à un seul médicament est conseillé mais lorsque plusieurs médicaments sont indispensables il faut envisager des posologies les plus faibles possibles, fractionner les prises et introduire les médicaments en les éche-



lonnant. Parlez-en à votre médecin traitant. L'urticaire chronique se caractérise par une éruption cutanée avec des papules et des plaques rouges de tailles et de formes variables. Les plaques sont un peu surélevées et démangent beaucoup. Elles peuvent être localisées n'importe où sur le corps et le visage. "Il associe l'évitement du phénomène responsable de la poussée à la prise quotidienne d'un ou plusieurs antihistaminiques, et ce durant plusieurs mois", précise le Dr. Roos. Lorsqu'un médicament semble avoir provoqué une poussée d'urticaire, il

faut parfois effectuer des tests cutanés, surtout dans le cas des antibiotiques. Rendez-vous chez un dermatologue ou un allergologue maîtrisant cette pratique puis prévoir une réintroduction du médicament en cause si ces tests sont négatifs. Dermatologues et allergologues sont les professionnels connaissant le mieux cette pathologie. Même si l'origine allergique d'une urticaire chronique est rapidement éliminée, 40% de ces urticaires évoluent au-delà d'un an, 30% au-delà 2 ans et près de 20% plus 10 ans.

Bicarbonate et santé : digestion, estomac, gorge, à boire ?

Le bicarbonate de sodium aussi appelé "bicarbonate de soude" se présente sous forme de poudre blanche inoffensive et totalement biodégradable. Il est utilisé dans le secteur pharmaceutique pour soulager les démangeaisons et les gastralgies, ou pour élaborer des gargarismes. On prête au bicarbonate de sodium de nombreuses qualités. Il est utilisé comme poudre à lever (en pâtisserie), fongicide et, entre autres, agent de blanchiment des dents. Le bicarbonate, appelé aussi hydrogencarbonate, est une espèce amphotère, c'est-à-dire qu'il est à la fois basique et acide. Il exerce une fonction dite tampon, notamment dans le sang dont il permet de maintenir le potentiel hydrogène (pH) dénommé dans ce cas homéostasie. Le bicarbonate est un réducteur d'acidité gastrique mais également d'acidité organique due à un excès d'acide lactique constatée chez les sportifs. Une carence en bicarbonate entraîne la fonte musculaire et l'ostéoporose. La formule chimique du bicarbonate de soude fait d'elle un sel alcalin, qui a le pouvoir de neutraliser un milieu dont le pH est trop acide. On dit qu'il s'agit d'une solution tampon. Le bicarbonate de soude est utilisé pour ses propriétés antiacides, et permet donc de soulager le pyrosis (aigreurs d'estomac). Une fois absorbé sous forme liquide (associé à un verre d'eau), il dégage des bulles de CO₂ au contact d'un acide alimentaire. Un phénomène qui peut induire des éructations ou une gêne abdominale passagère, d'où son indication pour une utilisation ponctuelle. Le bicarbonate de sodium peut également être indiqué pour soulager les ballonnements et les flatulences.

Les vrais et faux symptômes du syndrome du côlon irritable



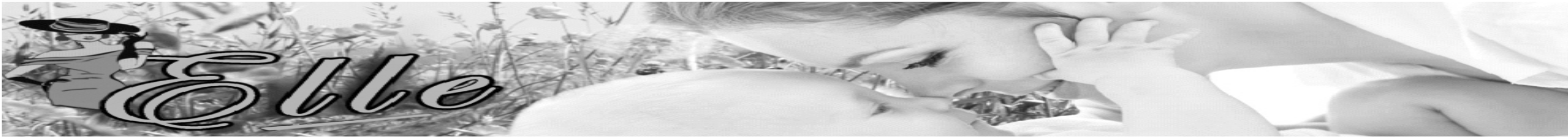
"Certaines personnes souffrent essentiellement de constipation, d'autres en revanche de diarrhées et parfois alternent diarrhées-constipation. Il peut exister une trouble associant la constitution des selles : selles molles, malodorantes, très gênantes et parfois associés à des troubles d'évacuation anorectale des selles", explique le Dr Chaouchi. "En fonction de chaque individu, et du fait de la richesse symptomatique, certains vont avoir des symptômes en premier lieu qui vont être des ballonnements, d'autres des douleurs, des troubles du transit (constipation rebelle) et des diarrhées postprandiales (après le repas). Ces troubles ne sont pas faciles à soulager et à prendre en charge par le traitement symptomatique. Et leur origine fonctionnelle

est difficile à diagnostiquer et à infirmer avec certitude." Certains symptômes cités précédemment peuvent être associés à d'autres signes inhabituels qui doivent dans ce contexte attirer l'attention, puisqu'ils seront plus en faveur d'une pathologie organique digestive non fonctionnelle et non d'un syndrome du côlon irritable : la présence notamment d'un saignement digestif (rectorragie, saignement anal) ; des symptômes qui prédominent la nuit ou de survenue nocturne ; une perte de poids ; un trouble du transit avec réveil nocturne ; des antécédents familiaux au 1er degré de tumeurs colorectales ; la résistance et l'inefficacité au traitement symptomatique pour la prise en charge d'un côlon irritable.

Allergie à la transpiration : signes, ça se soigne ?

L'allergie à la sueur - à proprement parler - n'existe pas. "Derrière ce terme d'allergie, on englobe en réalité plusieurs pathologies", explique le Dr Louva Rakotonarivo. Parmi elle, l'eczéma exacerbé après transpiration, qui touche notamment les enfants à peaux atopiques. "Il existe aussi la miliaire sudorale, où la sueur se trouve comme bloquée sous la peau après une exposition brutale à la chaleur mais aussi l'urticaire cholinergique, une forme d'urticaire provoquée par une augmentation de la température corporelle liée à l'effort, une émotion, une fièvre, une atmosphère confinée ou à un bain trop chaud, par exemple", liste la spécialiste. A cela, s'ajoute l'urticaire aquagénique ou allergie

à l'eau. "La personne réagit au contact de l'eau de son environnement mais aussi à sa propre sueur", explique le Dr. La sueur peut également véhiculer certains médicaments ou produits de dégradation de médicaments : ce sont alors ces molécules qui sont responsables des manifestations allergiques. Les dermatoses liées à la chaleur s'améliorent une fois le corps refroidi. Selon la dermatologue, "les crises sont prévenues par l'éviction des facteurs déclenchants". Les urticaires sont traitées par antihistaminiques. "Les miliaires sont de résolution spontanée. Les antiseptiques associés aux antibiotiques et antifongiques permettent de venir à bout des proliférations microbiennes".



Marre du tapis de bain qui sent mauvais ? voici l'astuce qui empêche la moisissure de revenir

Le tapis de bain est en contact régulier avec l'eau, que ce soit après la douche, le bain ou les éclaboussures du lavabo. Si son séchage est insuffisant ou si la salle de bains manque d'aération, l'humidité s'accumule dans les fibres, créant un environnement propice à la prolifération de moisissures et de mauvaises odeurs. Certains matériaux, comme les tapis à base de coton ou ceux dotés de revers en caoutchouc, sont particulièrement sensibles. D'où l'importance de les entretenir de façon régulière et de leur offrir un nettoyage adapté. L'astuce naturelle au bicarbonate de soude Le bicarbonate de soude est l'ingrédient clé de cette méthode. Connue pour ses propriétés antifongiques, désodorisantes et nettoyantes, il agit efficacement contre les moisissures, les taches et les mauvaises odeurs sans abîmer les fibres du tapis. Pour l'utiliser, il suffit de saupoudrer généreusement du bicarbonate sur toute la surface du tapis, qu'il soit sec ou légèrement humide. On laisse agir quelques instants, puis on frotte à l'aide d'une éponge douce ou d'une brosse souple. Cela permet de bien décoller les résidus et de nettoyer en profondeur. Il ne reste ensuite qu'à rincer abondamment à l'eau tiède, à l'aide d'un tuyau de

douche ou dans une baignoire. Une fois bien rincé, le tapis doit être suspendu ou étendu dans un endroit sec et bien ventilé. Il est essentiel de le laisser sécher entièrement avant de le remettre au sol pour éviter que l'humidité ne s'installe à nouveau. L'entretien hebdomadaire pour un tapis toujours propre Pour garder un tapis de bain sain, il est conseillé de répéter ce nettoyage une fois par semaine. Ce geste simple permet de prévenir les traces de moisissure, de prolonger la durée de vie du tapis, et surtout de conserver un environnement de salle de bains plus sain. Pensez aussi à : le faire sécher à l'air libre après chaque usage, éviter de le laisser en boule sur le sol humide, le secouer régulièrement pour aérer les fibres. En complément, vous pouvez le passer en machine une fois par mois, si le matériau le permet, avec un programme délicat et un rinçage renforcé. Grâce au bicarbonate de soude, vous n'avez plus besoin de supporter un tapis de bain moisi ou malodorant. Cette solution simple et naturelle s'intègre facilement dans votre routine d'entretien et vous garantit un tapis propre, sain et agréable sous les pieds. À tester dès votre prochaine séance de ménage !

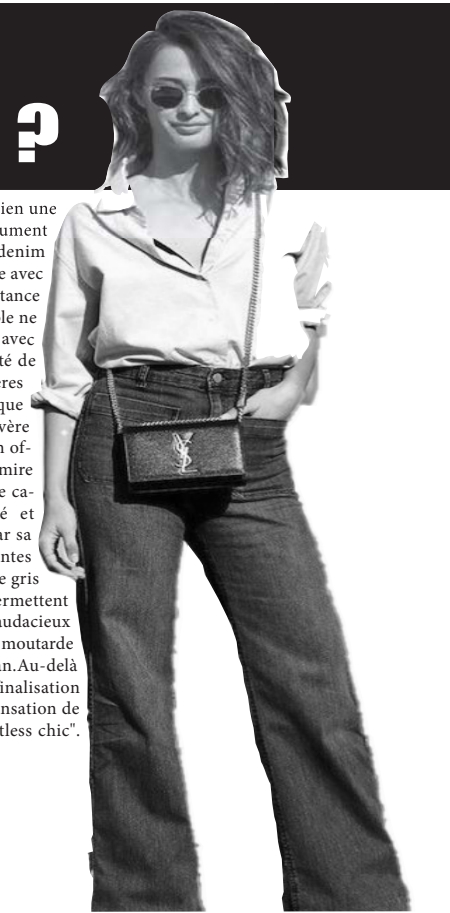


Maquillage des sourcils : comment éviter qu'il coule quand on a la peau grasse ?

Avant toute chose, il est important de choisir les produits de maquillage qui conviennent à vos attentes. Au rang des sourcils, plusieurs possibilités s'offrent à vous : feutre, crayon, pommade, gel teinté, c'est à vous de choisir. Si votre peau a tendance à devenir grasse, notamment en période de chaleur, misez sur cette routine pour maintenir vos sourcils en place tout au long de la journée : "La tenue va se jouer au niveau de la formule du crayon. privilégiez des crayons à sourcils avec une formule plutôt sèche, qui auront un fini mat et tiendront mieux sur les peaux normales à grasses. Les produits waterproof pour les sourcils sont également une bonne option", recommande la maquilleuse. Le rendu de ce type de produit est parfaitement mat. Une fois les avoir comblés, vous pouvez passer à la fixation des sourcils. coiffez-les comme vous le souhaitez pour appliquer votre gel fixant. "Il est préférable d'opter pour des formules waterproof ou bien longue tenue, en évitant les pommades qui peuvent s'évaporer au cours de la journée", détaille Marianne Lecoq. En sélectionnant ces deux produits, vous vous assurez une parfaite tenue. Le petit plus qui peut faire la différence pour maquiller les sourcils "L'application d'un bon crayon sec suivi d'un gel fixateur est généralement suffisante", affirme la maquilleuse de Benefit. Seulement voilà, parfois l'excès de sébum et la transpiration sont plus forts que prévu. Alors, pour contrer les bavures, une dernière astuce peut être utile, celle de la poudre libre. Avant même de commencer votre maquillage, appliquez-en sur votre sourcil à l'aide d'un petit pinceau à estomper. Elle absorbe l'excès de sébum et crée une base idéale pour une meilleure tenue du crayon à sourcils et du gel fixateur.

Quel pull porter avec un jean brut ?

L'association incontournable : Le jean brut et son univers S'il y a bien une pièce qui a survécu à l'épreuve du temps tout en restant résolument tendance, c'est le jean brut. Apprécié pour sa polyvalence, ce denim non délavé offre une toile de fond neutre qui se marie à merveille avec une multitude de hauts. Alors que l'été 2026 bat son plein, l'importance de choisir le bon pull pour accompagner ce pantalon indémodable ne peut être sous-estimée. Non seulement l'association du jean brut avec le pull idoine crée un look intemporel, mais elle offre également une opportunité de s'exprimer à travers diverses textures, coupes et couleurs. La polyvalence des matières : En envisageant les matières, il convient de prendre en compte le climat ainsi que l'occasion. Pour les journées estivales fraîches, un pull léger en coton ou en lin s'avère être un choix judicieux. Ces matières respirent et empêchent la surchauffe tout en offrant un confort inégalé. Pour les saisons plus fraîches, la laine mérinos ou le cachemire apportent chaleur et douceur. Ces textiles luxueux se marient à merveille avec le caractère brut du jean, créant une juxtaposition intrigante entre rusticité et raffinement. Des couleurs et motifs pour chaque personnalité Le jean brut, de par sa teinte foncée et uniforme, sert de base idéale pour expérimenter avec différentes palettes de couleurs. Pour un look sophistiqué, les tons neutres tels que le beige, le gris ou le blanc cassé sont toujours gagnants. Ils évoquent une élégance discrète et permettent d'accessoiriser à loisir. Cependant, pour celles qui aiment oser, un pull aux motifs audacieux ou dans des teintes vives comme le rouge cerise, le vert émeraude ou même le jaune moutarde peuvent ajouter une touche d'excentricité tout en restant harmonieux avec le jean. Au-delà des couleurs et des matières, la coupe du pull joue un rôle prépondérant dans la finalisation du look. Les coupes oversize, particulièrement populaires en 2026, offrent une sensation de confort décontracté. Associé au jean brut, ce style évoque une esthétique "effortless chic". Pour une silhouette plus structurée, les pulls cintrés ou ceux qui mettent en valeur la taille sont de mise. Enfin, pour une touche de féminité, les pulls à décolleté en V ou ceux ornés de détails tels que des volants ou des motifs ajourés peuvent faire toute la différence.



Tajine Jelbana



Ingrédients: 600 gr de veau 500 gr de petits pois 3 belles carottes 3 Pommes de Terre 1 oignon 3 gousses d'ail dégermés 2 feuilles laurier 1/2 c à c Ras el hanout rouge 1/3 c à c de curcuma 1/2 c à c de gingembre 1/2 c à c de Cumin Sel et du poivre 1/2 Citron jaune 3 c à soupe d'huile d'olive 25 cl de coulis de tomate (ou 1 c à s de concentré de tomate et encore mieux de la tomate fraîche) Persil **Préparation:** versez l'huile dans une cocotte ou dans un fait tout sur un feu moyen, ajoutez les morceaux de viande, les faire saisir sur les deux cotés afin de donner une légère coloration. Ajoutez l'oignon, les feuilles de laurier, l'ail écrasée ou en purée, le sel et le poivre. Lavez, épluchez et coupez les carottes en rondelles, et les pommes de terre en petits morceaux. Ajoutez les carottes, les petits pois, la pomme de terre en quartier, ensuite ajoutez les épices, le coulis de tomate, baisser le feu en faible, couvrir et laisser cuire à couvert, remuer de temps à autre. Ajoutez un peu d'eau si c'est nécessaire, sinon laisser mijoter sur un feu très faible pour avoir de la sauce et le jus des légumes sans ajout d'eau. Ajoutez le persil, laisser cuire encore 30 à 40 minutes jusqu'à ce que le tout soit bien cuit et fondant. Gérez la quantité de sauce selon vos envies, nous on aime ainsi sans trop de sauce.

Onychomadèse chez le bébé : causes, symptômes et prise en charge



l'onychomadèse est une affection bénigne de l'ongle caractérisée par la chute spontanée de l'ongle (totalement ou partiellement) à partir de sa base, sans douleur importante dans la majorité des cas. Chez le bébé, ce phénomène est étonnant, mais il est généralement réversible et l'ongle repousse normalement. Cette affection survient lorsque la matrice de l'ongle (zone à la base où l'ongle se forme) interrompt temporairement sa production de kératine. Cette pause dans la croissance crée une faiblesse, puis un décollement qui finit par faire tomber l'ongle. « On va observer une chute d'un ou plusieurs ongles, sou-

vent sans rougeur ni douleur importante. L'ongle se décollera à partir de la base laissant apparaître un ongle nouveau qui repousse. Dans certains cas, il y aura une décoloration ou des stries transversales sur l'ongle précédant et annonçant la chute » il'onychomadèse peut avoir différentes causes, parmi celles-ci : le syndrome pied-main-bouche (infection virale courante chez les enfants de moins de 5 ans) : elle apparaît 2 à 8 semaines après la guérison, comme une séquelle passagère ; un traumatisme : un choc ou un pincement accidentel des doigts ou orteils ; une infection locale comme la Paronychie

(infection du pourtour de l'ongle) ; une inflammation comme une dermatite ; des carences nutritionnelles sévères ; des effets secondaires de certains médicaments (comme ceux de la chimiothérapie mais cela reste exceptionnel chez le bébé) ; des maladies systémiques sévères (maladies inflammatoires qui touchent différents organes et altèrent leur fonctionnement). « Le plus souvent, il n'y aura pas de traitement nécessaire. On observe la repousse et on vérifie l'absence de signes d'infection. Il faudra bien maintenir la zone propre et sèche, couper les bords décollés pour éviter les accrochages »

Est-ce que je peux laisser mon enfant manger des glaces tous les jours pendant les vacances ?

Sur le plan nutritionnel, une consommation quotidienne de glaces pose problème, surtout si elles sont industrielles. La plupart des crèmes glacées contiennent non seulement une forte teneur en sucre, mais aussi des matières grasses saturées, issues de la crème ou parfois de l'huile de palme. Certains produits ajoutent aussi des colorants, arômes artificiels ou épaississants en quantité non négligeable. Résultat : une simple portion de glace peut vite apporter l'équivalent de plusieurs morceaux de sucre et un tiers des apports en graisses recommandés pour un enfant de 6 à 10 ans. C'est beaucoup. A cela peut s'ajouter une éventuelle coque de chocolat au lait, un enrobage au caramel et un cornet, lui aussi gras et sucré. Vous l'aurez compris, au même titre que les bonbons ou les churros, ce genre de glace, achetée sur la plage ou à la fête foraine, doit rester exceptionnelle. Et si votre enfant prétend qu'il veut absolument une glace parce qu'il a trop chaud, proposez-lui plutôt une tranche de pastèque. Ces crèmes glacées, dont on peut largement se passer, ont davantage trait à la gourmandise qu'au rafraîchissement. Heureusement, il y a glace et glace. Entendez plutôt qu'il y a crème glacée et sorbet. Un sorbet à la fraise artisanal ou un bâtonnet maison à la banane mixée n'aura rien à voir avec une glace industrielle triple chocolat nappée de caramel. L'idée n'est donc pas d'interdire la glace, mais d'apprendre à faire des choix plus éclairés. Les sorbets, en particulier, sont une bonne option à condition qu'ils soient réellement à base de fruits, et pas uniquement de sirop sucré. Attention aux « faux amis » très présents dans les congélateurs d'été : les glaces à l'eau type Mr Freeze, les bâtonnets hyper colorés et parfumés aux goûts chimiques, ou les "glaces aux fruits" qui n'en contiennent que 5 %, sont souvent bourrés de sucres ajoutés, d'arômes et de colorants, sans aucun intérêt nutritionnel. Et si vraiment, vos enfants sont accros à ces desserts glacés, vous pouvez tout à fait les fabriquer maison. Nul besoin de sorbetière, avec un simple mixeur, on peut réaliser en quelques minutes des glaces à base de yaourt nature ou grec, de fruits frais ou surgelés, ajoutant parfois juste un filet de miel ou un peu de jus de citron. Vous n'avez plus qu'à verser votre mélange dans des moules à bâtonnets et le tour est joué (et votre porte-monnaie vous dira merci).





HIGH TECH

Un pot connecté vous alerte quand votre plante a soif



À mi-chemin entre le pot connecté et le Tamagotchi, l'Ivy Gen 2 surveille les besoins de votre plante et les traduit en expressions sur son écran. Joybuy le propose actuellement à 59,99 € au lieu de 69,99 €. Vous parlez souvent à vos plantes sans qu'elles vous répondent ? Ou vous ne savez jamais quand il faut les arroser ? L'Ivy Gen 2 règle finalement les deux problèmes à sa manière : ce pot connecté leur donne un visage et transforme leurs besoins en emojis animés. La plante peut ainsi réclamer de l'eau, grimacer sous une lumière trop forte ou réagir lorsqu'on touche ses feuilles. Une sorte de Tamagotchi végétal, bardé de capteurs, que Joybuy propose actuellement à moins de 60 € au lieu d'un peu plus de 100 € à son lancement à l'automne 2025. Pour obtenir les 10 € de réduction, il suffit de cocher un coupon sur la fiche du site. Ivy Gen 2 n'embarque pas une intelligence artificielle avec laquelle discuter. Son fonctionnement repose sur un système plus simple avec tout de même neuf capteurs chargés d'analyser le bien-être de la plante. On retrouve ainsi des mesures concernant l'humidité du terreau, le niveau d'eau, la luminosité, la température, l'humidité ambiante ou encore la présence de la plante.

Un système réduit la vitesse et détecte 97% des animaux près des routes



Une avancée technologique promet d'améliorer considérablement la sécurité routière et la protection de la faune en Australie. Un système innovant, développé par une équipe de chercheurs australiens, utilise une technologie d'intelligence artificielle pour prévenir les collisions entre les véhicules et les animaux. Ce projet, financé par le centre de recherche coopérative iMOVE, a été testé dans des régions où les accidents avec des animaux sont fréquents, avec des résultats impressionnants. Cette initiative pourrait avoir des implications importantes pour la conservation des espèces menacées à

travers le monde. Le système baptisé LAARMA (Large Animal Activated Roadside Monitoring and Alert) a été développé grâce à une collaboration entre l'Université de Sydney, le Queensland University of Technology et le Département des Transports et des Routes Principales du Queensland. Ce dispositif utilise des capteurs montés sur poteaux, comprenant des caméras RGB, l'imagerie thermique et le LiDAR, associés à une IA auto-apprenante. Cette combinaison technologique permet de détecter la présence d'animaux près des routes et d'alerter les conducteurs en temps réel via des

panneaux à message variable clignotants. Lors d'un essai de cinq mois à Kuranda, une zone particulièrement touchée par les collisions avec les caïmans, LAARMA a atteint un taux de détection de 97 %, enregistrant plus de 287 observations. De plus, le système a permis de réduire la vitesse des véhicules jusqu'à 6,3 km/h, contribuant ainsi à diminuer le risque d'accidents. Ces résultats prometteurs ouvrent la voie à une adoption plus large de cette technologie, non seulement en Australie mais également dans d'autres régions du monde confrontées à des problèmes similaires.

Un médicament conçu avec l'IA fait apparaître le sang plusieurs années plus jeune



Le médicament, baptisé rentosertib, a été conçu à l'origine pour traiter une maladie pulmonaire. Mais les chercheurs se sont aperçus qu'il avait permis de rajeunir biologiquement le profil sanguin des patients l'ayant testé. Et si on pouvait changer notre âge biologique ? C'est ce qui pourrait bien-

tôt arriver selon une étude récemment publiée dans la revue Nature Biotechnology. Ces travaux se sont intéressés aux effets d'un nouveau médicament développé avec l'aide de l'intelligence artificielle. Il a été conçu pour traiter la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), mais il pourrait éga-

lement agir sur les processus biologiques liés au vieillissement. Une première. Le rentosertib est un médicament développé par des scientifiques et l'intelligence artificielle, pour traiter la fibrose pulmonaire idiopathique. Cette maladie chronique touche généralement les personnes âgées et se caractérise par une cicatrisation progressive et irréversible des tissus des poumons, rendant la respiration de plus en plus difficile. Le mot « idiopathique » signifie qu'on ne connaît pas la cause exacte de cette affection. L'inflammation, les lésions cellulaires et les troubles de la réparation tissulaire caractéristiques de la FPI, sont des modifications biologiques semblables à certaines observées lors du vieillissement. Le rentosertib a été testé sur 71 personnes atteintes de FPI. Les chercheurs ont été étonnés de constater que ce médicament développé avec l'intelligence artificielle avait permis de rajeunir les cellules sanguines de personnes atteintes de cette maladie pulmonaire.

Comment l'IA change la cybercriminalité

L'intelligence artificielle ne se contente plus d'assister les hackers, elle leur permet désormais d'automatiser une grande partie de leurs attaques. Une évolution qui change profondément le rapport de force entre cybercriminels et défenseurs, et qui pourrait rendre les méthodes de protection actuelles rapidement dépassées. L'intelligence artificielle est une véritable menace, et ce sont les spécialistes qui le disent. La semaine dernière, Geoffrey Hinton, l'un des pères fondateurs de l'intelligence artificielle, estimait à 10 % le risque qu'elle tue tout le monde dans les 10 prochaines années. Et Jacob Coxon, un employé d'Anthropic, démissionnait en brandissant la menace que l'IA représente pour l'humanité. Depuis, Anthropic, OpenAI, Google et Elon Musk veulent ralentir le développement de l'IA. Les mauvaises langues diront que c'est plus pour ralentir la concurrence alors qu'ils manquent d'investissements pour continuer à soutenir la bulle de l'IA. Selon Geoffrey Hinton, l'IA pourrait s'en prendre à l'humanité avec une série de cyberattaques. C'est un scénario plausible, car ces modèles sont de plus en plus capables grâce à leurs agents. Les récentes attaques menées par les principales IA à l'insu de leurs développeurs en sont la preuve.



JEUX AFRICAINS UNIVERSITAIRES 2026

Sept médailles pour l'Algérie aux échecs



Par Sanae

La sélection universitaire algérienne d'échecs a clôturé sa participation aux Jeux africains universitaires 2026, organisés au Caire (Egypte), avec un bilan de sept médailles (trois en or, trois en argent et une en bronze), a indiqué la Fédération algérienne du sport universitaire (FASU). Cette performance vient s'ajouter aux résultats obtenus par la délégation algérienne dans les différentes disciplines engagées à ce rendez-vous continental. L'ensemble de ces résultats témoigne de la présence des sportifs universitaires algériens et de leur capacité à décrocher des podiums dans plusieurs spécialités,

ajoute-t-on. En natation, les athlètes algériens ont remporté 30 médailles, avec 10 en or, 9 en argent et 11 en bronze. En badminton, la sélection nationale a obtenu quatre médailles, dont deux en or et deux en argent. La lutte a également permis à l'Algérie de s'illustrer avec huit médailles : quatre en or, une en argent et trois en bronze. En taekwondo, les représentants algériens ont décroché sept médailles, dont trois en or, deux en argent et deux en bronze. De son côté, la sélection de tennis de table a réalisé une performance honorable avec quatre médailles, soit une en or et trois en bronze. Le judo a constitué l'un des principaux pourvoyeurs de

médailles de la délégation algérienne, avec un total de 19 médailles, dont sept en or, sept en argent et cinq en bronze. En athlétisme, Said Amiri s'est particulièrement distingué en remportant la médaille d'or du 10 000 mètres masculin, quelques jours seulement après avoir décroché le titre aux Jeux méditerranéens organisés à Tarente, en Italie. L'Algérie participe à cette manifestation continentale, qui s'apprête à tirer sa révérence, avec une délégation composée de 144 athlètes, hommes et femmes, ainsi que de 29 entraîneurs et accompagnateurs. Les représentants algériens sont engagés dans 11 disciplines, couvrant les sports collectifs, individuels et de combat.

BAYER LEVERKUSEN (ALLEMAGNE)

Une prolongation de contrat en vue pour Maza

Le Bayer Leverkusen envisage de revaloriser et de prolonger le contrat de son jeune international algérien Ibrahim Maza, actuellement lié au club allemand jusqu'en 2030, rapporte mercredi le média allemand Sport Bild. Selon la même source, les premières discussions entre la direction du Bayer et le milieu offensif algérien de 20 ans ont

eu lieu la semaine dernière. Le club allemand souhaiterait ainsi récompenser l'évolution de Maza depuis son arrivée, en lui proposant notamment une amélioration de ses conditions salariales. Le salaire annuel de l'international algérien est actuellement inférieur à trois millions d'euros, ce qui le situe dans le tiers inférieur de la grille salariale

du club. Les prestations de Maza ont également suscité l'intérêt de plusieurs clubs européens lors du dernier mercato estival, dont l'Atletico Madrid, selon la même source. Lors de sa première saison avec le Bayer, Maza a inscrit 5 buts et délivré 6 passes décisives en 44 matchs, toutes compétitions confondues.

KH

JS KABYLIE

Résiliation du contrat du gardien Gaya Merbah

La direction de la JS Kabylie a résilié à l'amiable du contrat de son gardien Gaya Merbah. La direction du club a précisé, dans un communiqué, que cet accord est intervenu à l'issue de discussions

menées au cours des dernières semaines, sans que le gardien ne perçoive d'indemnité au titre de la période restante de son contrat. La JS Kabylie a remercié Gaya Merbah pour ce qu'il a apporté à l'équipe, lui souhaitant plein succès dans la suite de sa carrière sportive. Pour rappel, Gaya Merbah avait rejoint la JSK en juin 2024 pour un contrat de cinq ans.

Rachid

JUDO

Le Collège technique national fixé au 26 septembre

En vue de la saison 2026-2027, la Fédération algérienne de judo enclenche une série de rendez-vous structurants : un Collège technique national pour fixer les orientations sportives, une mise en place accélérée des critères de nomination à des postes clés et une mobilisation des clubs autour du Championnat arabe open au Koweït. Samedi 26 septembre 2026, la FAJ tiendra son collège technique national dans la salle de conférences du stade Ali-La Pointe à Douéra, avec la participation des responsables techniques des ligues provinciales et régionales, des clubs de première division et de plusieurs techniciens du pays. Présidé par Athmane Brahim, ce collège vise à définir les grandes lignes de la saison, mais aussi à opérationnaliser le projet de développement de la discipline. Conformément au cadre réglementaire des fédérations sportives, le collège technique est un organe consultatif chargé de formuler des propositions, des recommandations et des avis pour orienter l'organisation, l'animation et la promotion du judo au niveau national. C'est dans cet esprit que le président de la FAJ insiste sur trois axes de formation : la détection et la formation des jeunes judokas dès les catégories de base, la montée en compétence des entraîneurs et la professionnalisation de l'arbitrage, considéré comme un levier de développement de la discipline. Toujours dans la logique de structuration, la fédération a arrêté les critères de dépôt de candidature pour les postes de secrétaire général de la FAJ et de directeur technique national (DTN), avec une date butoir fixée pour aujourd'hui. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de clarifier les responsabilités et de doter la fédération d'une équipe dirigeante et technique alignée sur les objectifs de la nouvelle saison. La publication de ces critères et la fixation d'un délai précis traduisent une approche plus formalisée de la gouvernance, puisque les profils retenus devront répondre à des exigences techniques et managériales en phase avec le projet fédéral.

Sanaa

USM ALGER (LIGUE 1)

Khalidi de nouveau opérationnel

Si Farid Boulaya demeure incertain pour le déplacement de l'USM Alger à Béjaïa, où les Rouge et Noir affronteront l'Olympique Akbou ce samedi en fin d'après-midi, une bonne nouvelle est en revanche venue rassurer le staff technique. Ahmed Khalidi a, en effet, retrouvé le groupe et sera bien concerné par cette deuxième sortie de la saison à l'extérieur. L'attaquant usmiste, qui figurait parmi les grands absents lors de la précédente rencontre face à la JS El-Biar jeudi dernier, est désormais rétabli de la blessure qui l'avait contraint à rester à l'écart. Après avoir bénéficié du suivi nécessaire du staff médical, Khalidi a obtenu le feu vert du médecin pour reprendre les entraînements collectifs. Le natif de Khenchela n'a d'ailleurs pas tardé à rejoindre ses partenaires. Son retour a naturellement constitué une source de soulagement pour les membres du staff technique, qui disposent désormais d'une solution offensive supplémentaire avant cette confrontation face à l'Olympique Akbou. Sa présence dans le groupe permettra également au joueur de retrouver progressivement le rythme de la compétition après cette courte période d'indisponibilité. Pour autant, Khalidi ne devrait pas être aligné d'entrée. Si son état physique continue d'évoluer favorablement d'ici au coup d'envoi, l'attaquant devrait débiter la rencontre sur le banc des remplaçants. Le staff devrait ainsi privilégier la prudence en lui confiant un rôle de joker. Son entrée en cours de jeu pourrait lui permettre de retrouver progressivement ses sensations et d'accumuler quelques minutes sans prendre de risques inutiles. Cette gestion devrait également permettre à Lamine N'Diaye de préparer le retour de son attaquant dans les meilleures conditions. L'objectif sera de permettre à Khalidi de retrouver l'intégralité de ses moyens avant de prétendre à une nouvelle titularisation. Son retour constitue en tout cas un renfort appréciable pour les Rouge et Noir, qui tenteront de décrocher leur première victoire de la saison loin de la capitale. Après avoir manqué le rendez-vous face à la JS El-Biar, Ahmed Khalidi devrait donc effectuer son retour dans le groupe contre Akbou, avec l'ambition de retrouver progressivement une place dans le onze de départ dans les prochains jours.

KH

SPORT



FOOTBALL (ANGLETERRE)

Hadjam signe ses débuts à Old Trafford ...et se blesse



Le défenseur international algérien, Jaouen Hadjam, a signé ses grands débuts avec Brighton, mercredi soir, à l'occasion du déplacement sur la pelouse mythique d'Old Trafford pour affronter Manchester United, en 1/16es de finale de la Coupe de la Ligue anglaise (Carabao Cup). Titularisé pour la première fois depuis son arrivée chez les Seagulls, le latéral gauche de 23 ans s'est rapidement illustré en délivrant une passe décisive

sur le but de la réduction du score de Brighton (2-1), inscrit par le Grec Charalampos Kostas dans le temps additionnel de la première période (45e+10). Une première apparition particulièrement remarquée pour le latéral gauche algérien, qui a ainsi profité de cette prestigieuse affiche face aux Red Devils pour lancer officiellement son aventure sous les couleurs de Brighton, qui est parvenu à réaliser une remontada en s'imposant (3-2)

et se qualifier au prochain tour. Hadjam a, quant à lui, cédé sa place à la 74e minute sur blessure. Recruté cet été en provenance des Young Boys de Berne, Hadjam avait dû patienter avant de connaître ses premières minutes avec sa nouvelle formation. Il s'était contenté du banc lors des premières journées de Premier League, avant de gagner la confiance de son entraîneur pour cette rencontre de Coupe de la Ligue.

RENNES (EUROPA LEAGUE)

La réaction de Brice Samba après le match contre Graz

De la « justesse ». C'est ce qu'il a manqué au club français Stade Rennais pour aller empocher les trois points face au Sturm Graz en Ligue Europa (0-0). Le capitaine rennais Brice Samba a mis des mots sur cette inefficacité, qu'il a tenté de relativiser en rap-

pelant que la qualité du terrain n'était pas non plus optimale. Après la rencontre, il a aussi retenu le positif avec ce point décroché. « Des regrets ? Un petit peu, leur gardien a fait deux ou trois gros arrêts, ils ont une ou deux situations chaudes, avec le but refusé, mais c'est un bon point quand on regarde la phy-

sionomie. Si l'on a manqué de justesse ? Oui, au très haut niveau, c'est ce qui fait la différence, mais le terrain n'était pas facile, on a fait le maximum. On a joué vendredi, on va bien récupérer pour samedi face à Lyon », a confié l'international tricolore sur Canal+.

AL-NASSR (ARABIE SAOUDITE)

Ronaldo en négociations pour devenir actionnaire majoritaire

Cristiano Ronaldo pourrait devenir l'un des propriétaires d'Al-Nassr, le club où il évolue actuellement en Arabie saoudite, selon des informations. La star portugaise fait partie d'un important consortium actuellement en négociations officielles avec le Fonds d'investissement public saoudien, qui détient 75% des

parts de l'institution, dans le but d'acquiescer la majorité du capital de l'entité basée à Riyad. Ce groupe d'investissement comprend également Gerry Cardinale, l'actuel propriétaire du Milan AC en Italie, ainsi que trois autres hommes d'affaires locaux influents. L'attaquant portugais légendaire, qui détiendrait déjà

5% des parts du club saoudien, cherche à augmenter sa participation au sein du club. Cette opération représenterait une avancée majeure dans sa carrière d'homme d'affaires dans le football, venant s'ajouter à son acquisition en février de 25% des parts d'Almería, club de deuxième division espagnole.

FOOTBALL - ALLEMAGNE

Jürgen Klopp convoque deux listes avec 16 nouveaux joueurs

Pour sa grande première à la tête de l'Allemagne, Jürgen Klopp n'a pas convoqué une, mais deux listes où on retrouve 16 nouveaux joueurs. À l'image de la France avec Zinedine Zidane, toute l'Allemagne attendait ce moment : l'annonce de la première liste de Jürgen Klopp. Sans banc de touche depuis son départ de Liverpool il y a deux ans, le technicien occupait un rôle de directeur du football au sein de Red Bull, en plus de diverses activités de consultant. Il a par exemple formé un duo remarqué sur Magenta Sport avec Thomas Müller durant la Coupe du Monde, où la Mannschaft a échoué en 16e de finale aux tirs au but contre le Paraguay (1-1, 4-3 t.a.b.), futur adversaire de la France. Les hommes de Julian Nagelsmann n'ont pas vraiment brillé aux États-Unis avec deux succès contre la Côte d'Ivoire (2-1) et le faible Curaçao (7-1) pour une défaite contre l'Équateur (2-1), avant leur élimination au premier tour de la phase à élimination directe. Nagelsmann n'a pas tenu le choc et a été remercié pour laisser la place à Klopp. Sa première conférence de presse avait d'ailleurs été particulièrement suivie, et il n'avait pas hésité à brandir la menace d'une démission en cas de critiques qu'il jugerait trop sévères. Ses choix vont donc être observés de près.

AC MILAN (ITALIE)

Rúben Amorim surprend avec une réaction désarmante

L'AC Milan ne s'en sort pas. Déjà ralenti en Serie A avec deux nuls consécutifs, le club lombard a sombré pour son entrée en Ligue Europa, avec une défaite sèche contre Benfica, à San Siro (0-2). Un revers mérité tant les Rossoneri n'ont jamais réussi à emballer la rencontre. Ce qui vaut déjà des critiques à l'encontre du nouvel entraîneur Ruben Amorim, qui a répondu avec une sincérité désarmante aux questions de la télé italienne. Interrogé sur le fait que l'effectif rossoneri ne comprenait pas de joueurs adaptés à son style de jeu, le coach portugais a répondu : « Je pense que vous avez en partie raison. Cette équipe est différente, elle a l'habitude de jouer à trois, les défenseurs sont rapides. Je ne possède pas toutes les qualités requises, car il est impossible d'arriver dans un nouveau club et d'être parfaitement rodé. Je sais que cela prendra du temps, et je sais aussi que la pression est telle qu'on n'a pas une seconde à perdre. (...) Je préfère faire ce genre de travail parce qu'il compte beaucoup pour moi. Si je dois échouer, autant que ce soit un échec retentissant. Je veux aider ce club. Je ne sais pas si j'aurai le temps, mais les joueurs m'écoutent beaucoup à l'entraînement, et cela me donne l'espoir que des solutions puissent être trouvées. » Une réponse saluée de "courageuse" par La Gazzetta dello Sport, les entraîneurs italiens usant plutôt habituellement de la langue de bois.

FC BARCELONE (ESPAGNE)

Des nouvelles du blessé Joan Garcia

Petite frayeur pour le Barça. Malgré la lourde victoire de leur équipe 7-2 face au Racing de Santander, les supporters catalans ont vu Joan Garcia être remplacé à la pause, la faute à une possible blessure juste avant que l'arbitre ne siffle la mi-temps. Le gardien avait effectivement glissé sur une zone non couverte de pelouse du stade. Mais comme l'Indique Sport, il ne devrait pas y avoir matière à s'inquiéter. Joan Garcia a ainsi été remplacé par précaution, plus qu'en raison d'une blessure. Il a senti une petite gêne musculaire et le staff a décidé de ne prendre aucun risque avec lui. Des tests plus approfondis devraient être réalisés demain, mais la blessure grave semble écartée.

Auto-Moto



Leapmotor B10 New e-Hybrid : le SUV électrique qui cache un moteur thermique



Délaissée depuis une quinzaine d'années en Europe, la technologie du véhicule électrique à prolongateur d'autonomie (EREV) fait son grand retour. Sous l'impulsion de sa co-entreprise avec Stellantis, le constructeur chinois Leapmotor dégage le B10 New e-Hybrid. Un SUV compact qui promet 900 km de rayon d'action pour moins de 30 000 €. Une vraie bonne affaire ? Les voitures électriques à prolongateur d'autonomie (EREV : Extended Range Electric Véhicules), font un retour en grâce en Europe. Poussée par les constructeurs chinois, cette technologie pourtant abandonnée il y a une quinzaine

d'années, va potentiellement revenir en France. Leapmotor est l'une des premières marques à relancer cette technologie par le biais du groupe Stellantis mais Renault, Volkswagen et BMW songent à proposer prochainement des véhicules EREV. Le concept du prolongateur d'autonomie n'a rien d'une nouveauté. La Chevrolet Volt et l'Opel Ampera proposaient déjà cette technologie au début des années 2000. Le principe est simple. Il s'agit d'une voiture électrique animée exclusivement par un moteur électrique. Ce dernier est alimenté par une batterie. Batterie qui se recharge via une prise ou par un mo-

teur thermique. Ce moteur fonctionnant à l'essence, est utilisé uniquement pour produire de l'électricité et recharger la batterie de traction quand sa charge est faible et en roulant. De quoi étendre l'autonomie de la batterie. Il n'y a aucune liaison mécanique directe entre ce moteur thermique et le moteur électrique. Cette solution vise en premier lieu à rassurer les clients sur l'autonomie. En Chine, l'EREV fait fureur car il rassure les clients sur l'angoisse de la panne tout en conservant la flexibilité d'un plein d'essence et un prix compétitif car la batterie et la motorisations sont plus petites.

La Renault 4 E-Tech met le cap Plein Sud



Annoncée il y a déjà plus d'une année, la version découvrable de la réinterprétation moderne de la "4L" devient une réalité commerciale. Presque aussi sexy et plus familiale que la R5, la R4 marie écologie et conduite cheveux au vent. Un mariage rare. Pour le meilleur ou pour le pire ? Luca de Meo et les réinterprétations modernes de voitures historiques, c'est une longue histoire. Initiateur du retour de la Fiat 500, en 2007, lorsqu'il officiait à Turin, il ne s'est pas privé de lancer des projets analogues dès son arrivée, à l'été 2020, à la tête de la marque au Losange. La légende raconte que c'est en visitant le bureau d'études qu'il tombe nez à nez avec une maquette d'une R5 version XXIème siècle en train de prendre la poussière. Presque aussitôt, le projet qui donnera naissance à la R5 E-Tech est lancé. Mais ce passionné Italien ne s'arrête pas là. Il ordonne, dans la foulée, la mise en étude de versions modernisées de la R4 et de la première génération de Twingo. Depuis, toutes ces autos sont devenues des réalités. Et leurs carrières respectives s'annoncent pour le mieux. En ce qui concerne le modèle qui nous intéresse ici, à savoir la Renault 4 E-Tech, ce sont ainsi plus de 10 000 exemplaires qui ont été livrés dans l'Hexagone en à peine plus d'une année. Un très bon score pour un petit SUV 100 % électrique.

La nouvelle Peugeot e-208 GTI est disponible en France

Un an après sa présentation aux officiels 24 Heures du Mans, la Peugeot e-208 GTI est officiellement disponible à la commande en France en marge de l'événement sportif. Son tarif est sans surprise à quelques euros près celui d'une Lancia Ypsilon HF, pour ne citer qu'elle. Les caractéristiques techniques sont également les mêmes. La commercialisation peut enfin débuter. À l'occasion du centenaire de sa première participation aux 24 Heures du Mans, Peugeot officialise l'ouverture des commandes de la version définitive de son e-208 GTI. Développée par la division compétition Peugeot Sport, cette citadine sportive introduit le constructeur dans l'ère de la performance 100 % électrique. Elle se positionne comme l'héritière technique et symbolique de la lignée initiée par la mythique 205 GTi. L'e-208 GTI intègre le moteur électrique M4+, produit à Trémery par la coentreprise Emotors, qui délivre une puissance de 281 ch pour un couple de 345 Nm. Le même moteur qui équipe Alfa Romeo Junior Veloce et autre Lancia Ypsilon HF. Les ajustements électroniques et les algorithmes de contrôle sont supposément transposés de l'hypercar de course 9X8.

La Porsche 911 va-t-elle devenir 100% électrique ?



Pendant plusieurs années, l'idée semblait inévitable. Après le Taycan, le Macan électrique et le Cayenne à batteries, beaucoup imaginaient que la Porsche 911 finirait elle aussi par basculer vers le tout électrique. Le nouveau patron de la marque allemande vient pourtant de fermer la porte avec fermeté. Une posture qui en dit long sur les changements de cap actuellement engagés par la marque. Chez

Porsche, l'électrification n'est plus considérée comme une destination unique, mais comme une technologie parmi d'autres. Et aucun modèle n'incarne mieux cette nouvelle philosophie que la 911. "La 911 ne sera jamais électrique" : Porsche entérine définitivement une hypothèse qui inquiétait ses passionnés. La déclaration a été prononcée lors d'une table ronde organisée par le magazine allemand Auto,

Motor und Sport réunissant plusieurs dirigeants de l'industrie automobile allemande. Interrogé sur l'avenir de la 911, Michael Leiters n'a laissé aucune place à l'interprétation : la sportive emblématique de Porsche ne deviendra jamais une voiture 100 % électrique. Selon lui, l'électrification doit être déployée là où elle répond à une attente réelle des clients et où elle apporte une valeur ajoutée pertinente. La 911, au contraire, doit continuer à servir de laboratoire pour le développement des moteurs thermiques et hybrides. Les versions hybrides récemment introduites resteront donc au cœur de sa stratégie, mais la frontière du tout électrique ne sera pas franchie. Cette prise de position constitue l'un des messages les plus clairs envoyés par Porsche depuis plusieurs années. Alors que les spéculations autour d'une éventuelle 911 électrique revenaient régulièrement dans l'actualité, le constructeur met désormais officiellement fin au débat.

Sudoku

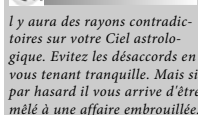
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2								■				
3										■		
4				■							■	
5			■				■					
6						■						
7					■			■				
8		■					■		■			■
9												
10							■					

Verticalement A - Milieux fournissant des spécialistes - B - Font la peau lisse - Unité de pression abrégée - C - Bousculade - Maritime - D - Mouvement machinal - Otera l'épiderme - E - Transformeras un objet en vieille chose - Nom de pomme - F - Pas très docile - Partir en courant - G - Animal - début de gamme - Largeur de papier - H - Monnaie de groupe - Capone pour ses intimes - I - Comprimer - Copulative - J - Petite bourgeoise - Etreint - K - Extirpa - Lances violemment - L - Galvanisé - Elu sur l'agenda

		2	5		1	9		
9	6		4		3		5	2
5	7	1				4	6	3
	9		6		8		1	
				1				
	1		3		9		8	
1	3	7				5	2	6
6	2		7	3	5		9	1
		9	1		6	3		

Dans chaque ligne, chaque
colonne, chaque carré, tous
les chiffres de 1 à 9 doivent
être utilisés

MOTS CASES

[illegible]

- 3 -
ANE
BOA
ERS
NEE
NET
NID
POU
REA
RUS
SAE
TIR

EME
ERR
INN
MIN
ONC
ORE
ORM
POR
REL
REN
RIP

U	A
E	Al
E	Al
I	Al
E	A
S	B
E	B
C	D
J	E
E	E
E	H
	L

BRIS
LEPH
NALE
PNEE
TRES
EERA
RISE
ESIR
LIRE
PIEE
UEES
EVEE

BIP.
EVA
LIR
REN
TAF

LAN
SES
ONT
TRA
IRA

ACA
AIL
IRR
PRE

RIEN
ERON
GUA
VUES

E
 LO
 AC
 AR
 EN
 EP

- 9 -
PRIMO
SOU
TASS.
INEU

NT
RAS

NIE
LLE
AIT
SES



C
Mon
lome
Mon
le tar
Mon

20
premi
stiqu
secon
d
troisi

er es
e
d est
ème n

ord
t un
le co
n'est p

Le
anim
ntrai
as unal
re
ne

- 11 -
ORIENTERAIS

Charade

Mon premier est un animal domestique
Mon second est le contraire de tard
Mon troisième n'est pas une mauvette
Mon tout a été construit au Moyen-âge.

SOLUTIONS

Mots fléchés

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Sudoku

8	1	9	6	4	7	2	3	5
5	4	7	2	1	3	8	6	9
3	6	2	5	9	8	4	1	7
7	2	4	9	6	5	1	8	3
1	8	6	7	3	2	9	5	4
9	3	5	1	8	4	7	2	6
6	7	8	3	2	9	5	4	1
2	5	3	4	7	1	6	9	8
4	9	1	8	5	6	3	7	2

Mots croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	C	O	M	M	U	N	I	C	A	T	I	F
2	E	P	O	U	S	E	R	A	E	C	O	
3	R	E	U	N	I	R	A	I	S	I		
4	E	R			I	N	F	I	M	E	S	
5	M	A	I	R	E		S	A	V	A	N	T
6	O	N	H	R	A		N	E	M	E	I	
7	N	E	T	T	O	I	E		R	E	P	
8	I	L	I	E	N	S			B	I	D	E
9	E	U	M	E	S		A	E	T	I		
10	S	E	E	S		A	S	C	E	S	E	

MOTS FLÉCHÉS

FORCE

3

durées de mandats barbarie	↓	arbre à pignes	↓	nid d'aigle	↓	phare	↓	très fatiguée	↓	met au diamètre	↓	obligations	↓
↓		choquers	↓	accents	↓	essais	↓	derniers soupirs ustensile de table	→	allié	↓	viveur	↓
royale- ment très pâles	→								↓				
↓								prévenir	→				
								vraiment surpris	↓				
divan	→					petit écran vieux oui du Sud	→			longue période remarque abrégée	→		
pronom féminin	↓			habitant du désert	→	↓				↓		bidasse américain provo- quais	→
				maigre	↓								
horreur	→									tremette	→		
extripées	↓					destin	→			airs à succès	↓		
						enjoli- verait	↓			endosse	→		
ville de Chaldée se rendit en face	→		point sur la rose chemins sanguins	→						note de diapason	↓		
↓						groupe de gerbes appris	→						buveurs d'eau
								sièges d'écoliers	→				
solide base		employé de harem dissocient	→							il vaut de l'or	→		très impor- tants
↓			↓			belle fourrure		enroule- ment	→	suit	↓		↓
souve- rain religieux	mettre en rogne très coupant	→						concrets	↓	déesse d'Égypte prépo- sition	→		
↓				commo- des couron- nement	→							sinistres initiales	→
bosse routière					↓			obstiné	→			rappels	↓
asticot	↓							sanquiers femelles	↓				
			île annu- laire	→						quoffre naturel c'est l' actinium	→		
rétro- grade dispa- raîtra			chérir	↓		agence spatiale outil de guerrier	→					troupe du seigneur refuge financier	→
↓													
						fluide atmos- phérique	↓	chef de basse- cour orient	→				énonce
gros tas de sable	sortie de l'eau coutu- mes	→							↓	sévère	→		↓
↓										marque d'infinitif	↓		
				grande quantité	→						condi- ment mé- ridional	→	
raquez	→							holdings	→				

Ministères



PREMIER MINISTRE

Adresse : 6 rue Docteur Saadane Palais du Gouvernement - 16100 Alger Centre
Tél : 021.73.12.00 / Fax:021.71.37.17 / Site web : <http://www.cg.gov.dz>

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Adresse : 93, PLATEAU DES ANNASERS ALGER
Tél. : 021.29.12.12. / Site web : www.mae.gov.dz/default.aspx

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Adresse: PALAIS DU GOUVERNEMENT 01, RUE DU DOCTEUR SAADANE ALGER
Tél. : 021.73.23.40./ Site web : www.interieur.gov.dz

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Adresse: AVENUE ALI KHODJA, LES TAGARINS EL BIAR ALGER
Tél. : 021.71.15.15/ Site web : www.mdn.dz

MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCAUX

Adresse: 08, PLACE BIR HAKEM, EL BIAR ALGER
Tél. : 021.92.41.83/ Site web : www.mjustice.dz

MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Adresse: 03, RUE DES FRERES BOUADDOU, BIR MOU-
RAD - RAIS - ALGER
Tél. : 021.54.10.15 Fax : 021.56.39.99. / Site : www.ministerecommunication.gov.dz

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Adresse: 08, RUE DE PEKIN EL-MOURADIA ALGER
Tél. : 021.60.67.57/ Site : www.education.gov.dz/

MINISTRE DES MOUDJAHIDINES

Adresse: AVENUE DU CT MED BEN- ARFA, ELBIAR ALGER
Tél. : 021.92.23.55. Fax : 021.92.27.39.

Site web : www.m-moudjahidine.dz

MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Adresse: 40, rue de Timgad - Hydra ALGER
Tél. : 021.60.85.55. Fax : 021.60.09.36. / Site web : <http://www.marw.dz/>

MINISTRE DE LA SOLIDARITE

Adresse : RN N° 01, LES VERGERS B.P 31 BIR-KHADEM ALGER
Tél. : 021.44.99.46. & 021.44.99.47. / Site : www.msnfcf.gov.dz/fr/

MINISTRE DE LA CULTURE

Adresse: PALAIS DE LA CULTURE- PLATEAU DES ANNASSERS B.P 100 ALGER
Tél. : 021.29.10.10. /Site : www.m-culture.gov.dz

MINISTRE DU COMMERCE

Adresse: CITE ZERHOUNI MOKHTAR EL MOHAMA-
DIA (LES BANNANIERS) ALGER
Tél. : 021.89.00.75. & 021.89.00.78 /Site : www.mincom-merce.gov.dz

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Adresse: 11, CHEMIN DOUDOU MOKHTAR, BEN-AK-
NOUN ALGER
Tél. : 021.91.23.23 Fax : 021.91.17.17 /Site : www.mesrs.dz/

MINISTRE DE L'HABITAT

Adresse: 135, RUE DIDOUCHE MOURAD ALGER
Tél. : 021.74.07.22. Fax 021.74.53.83./ Site : www.mhu.gov.dz

MINISTRE DE LA SANTE

Adresse: 125 RUE , ABDERAHMANE LAALA EL MA-
DANIA ALGER
Tél. : 021.67.53.15. Fax : 021.65.36.46/ Site : www.sante.dz/

Numéro d'appel d'urgence



Police Secours	17
Gendarmerie Nationale	1055
Télégraphe	13
Algérie Télécom Dérangements	12
Renseignements	19
RDV Visa (Consulat de France) ORAN	1573
Mobilis	505
Ooredoo	333

Hôtels



ORAN

Hôtel Sheraton Oran	041 59 01 00
Le Méridien Oran	041 98 40 00
Hotel ibis Oran	041 98 23 00
Hotel Royal Oran	041 29 17 17
Eden Village Ain El Turk - Oran	041 60 31 47
Hôtel El-Amel Ain turk , Oran	041 44 48 32
Complexe Les Andalouses	0540 10 93 96
Minatéc -Oran	040 23 47 34

MOSTAGANEM

Hotel Senoucia La Salamandre	045 33 97 53
Hôtel El Mountazah Les Sablettes	045 33 97 53
Hotel Quiza Les Sablettes	0557 14 53 20
Hôtel Murustaga	045 33 93 25
Hôtel El-Djazair	045 41 04 60
Hotel Minatéc - Mostaganem	045 41 31 39

Horaires des prières

MOSTAGANEM

Fajr	05:16
Chourouq	06:43
Dohr	12:54
Asr	16:26
Maghreb	19:05
Isha	20:26

ORAN

Fajr	05:20
Chourouq	06:46
Dohr	12:57
Asr	16:29
Maghreb	19:08
Isha	20:29

Numéros de téléphone utiles

ORAN

Wilaya d'Oran	(0) 41 31 30 69
Protection Civile ORAN	14 / 041 41 34 00/05
Sûreté de Wilaya ORAN	041 32 44 70
Gendarmerie Nationale	041 40 22 92
Aéroport d'Oran	041 51 11 53 / 041 59 10 31/40
Air Algérie ORAN	041 42 72 05 /06/07
Gare Ferroviaire Oran	(0) 41 40 15 02
Sonelgaz ORAN	041 35 30 60 / 041 35 30 71
Gare Ferroviaire ORAN	041 40 15 02
SEOR ORAN	041 53 04 42 / 041 35 50 40
Taxi Oran	041 53 84 21 / 0770 96 42 86

MOSTAGANEM

Wilaya de Mostaganem	045 35 35 35 /045 21 89 87
Sûreté de Wilaya Mostaganem	045 21 20 00
Gendarmerie Nationale Mostaganem	045 21 15 55
Air Algérie Mostaganem	045 21.22.76
Balearia Office Mostaganem	045 30 00 71
Sonelgaz Mostaganem	045 21 77 14
Gare Ferroviaire Mostaganem	045 21 23 31
ADE Mostaganem	15 93
Taxi Mostaganem	0561 720 196
TRUST ALGERIA (Assurance)	045 42 38 38



Horaires des trains

ORAN - ALGER (Agha)

Départ	Arrivée
08h00	12h00
10h00	14h07
06h10	11h15
14h00	19h24

ALGER (Agha)- ORAN

08h00	12h00
10h00	14h07
06h10	11h15
14h00	19h24

ORAN - SIDI BEL ABBES

17h10	18h32
-------	-------

SIDI BEL ABBES - ORAN

05h40	06h58
-------	-------

ORAN - TLEMCEM

12h50	15h12
-------	-------

TLEMCEM - ORAN

05h51	08h28
-------	-------

ORAN - CHLEF

16h15	18h35
-------	-------

CHLEF - ORAN

06h50	09h15
-------	-------

ORAN - RELIZANE

16h45	18h04
-------	-------

RELIZANE - ORAN

05h45	07h32
-------	-------

ORAN - TÊMOUCHENT

08h10	09h11
-------	-------

TÊMOUCHENT - ORAN

06h00	07h00
-------	-------

ORAN - BECHAR

09h20	10h24
-------	-------

BECHAR - ORAN

14h40	15h40
-------	-------

ORAN - BECHAR

10h20	17h11
-------	-------

BECHAR - ORAN

06h15	13h10
-------	-------



Transport maritime

MOSTAGANEM - VALENCE

Balearia : 4 Ferries par semaine (13h00m)

MÉTÉO

MOSTAGANEM

Matin	Après-midi	Soir
24°C Ressenti : 25°C Ensoleillé 23 km / h Nord-Est Risque de pluie : 0% - 0.0 mm Humidité : 70% Pression : 1021 hPa Visibilité : 10 km	24°C Ressenti : 26°C Ensoleillé 30 km / h Nord-Est Risque de pluie : 0% - 0.0 mm Humidité : 75% Pression : 1020 hPa Visibilité : 10 km	24°C Ressenti : 26°C Ensoleillé 32 km / h Nord-Est Risque de pluie : 0% - 0.0 mm Humidité : 78% Pression : 1020 hPa Visibilité : 10 km

ORAN

Matin	Après-midi	Soir
23°C Ressenti : 25°C Ensoleillé 20 km / h Est-Nord-Est Risque de pluie : 0% - 0.0 mm Humidité : 72% Pression : 1022 hPa Visibilité : 10 km	25°C Ressenti : 26°C Ensoleillé 20 km / h Nord-Nord-Est Risque de pluie : 0% - 0.0 mm Humidité : 62% Pression : 1021 hPa Visibilité : 10 km	24°C Ressenti : 26°C Ensoleillé 17 km / h Nord-Est Risque de pluie : 0% - 0.0 mm Humidité : 69% Pression : 1020 hPa Visibilité : 10 km

FRANCE

Le ministre de l'Intérieur accusé de diffusion de "fake news"

L'émission Complément d'enquête (France 2, diffusion jeudi 17 septembre) affirme que le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez a « en personne » contribué, au moins en partie, à la diffusion d'une information inexacte selon laquelle de la drogue de synthèse aurait été trouvée dans le sac de l'eurodéputée LFI Rima Hassan lors de sa garde à vue le 2 avril 2026. Selon des journalistes interrogés sous couvert d'anonymat par l'émission et cités par franceinfo, le ministre, de retour d'un déplacement à Bordeaux avec le Premier ministre Sébastien Lecornu, a été interrogé dans le train (wagon-bar, hors micro) sur la présence de drogue. Il aurait répondu : « Il se peut que ce soit exact », évoquant « un truc de synthèse » pour un produit et « un dérivé de la cocaïne » pour l'autre, tout en précisant qu'il « ne s'y connaît pas trop ». Un journaliste présent aurait ensuite confirmé à sa rédaction l'information sur la base de ces propos. L'entourage de Laurent Nuñez a réagi en indiquant que « l'échange relaté a eu lieu dans le cadre d'une discussion en off avec des médias, lancée à l'initiative des journalistes au sujet d'informations déjà connues et publiées bien plus tôt, celles de la garde à vue de Rima Hassan le 2 avril, et du fait qu'elle aurait détenu des produits stupéfiants ». *Anadolu Ajansi*

IRAN

Trump discutera avec des dirigeants du Golfe la semaine prochaine

Le président américain Donald Trump devrait rencontrer mardi prochain des dirigeants du Golfe, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, afin de discuter des prochaines étapes de la guerre avec l'Iran, a rapporté le site d'information Axios, citant trois sources ayant une connaissance directe du dossier. Selon Axios, les discussions devraient principalement porter sur les propositions américaines concernant une stratégie pour l'après-guerre. L'administration Trump travaille actuellement à l'élaboration d'un plan plus large pour « le lendemain », qui devrait être finalisé après les élections américaines de mi-mandat de novembre. Des dirigeants ou des ministres des Affaires étrangères des six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), à savoir l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Qatar, Bahreïn, le Koweït et Oman, devraient participer à la réunion, selon le média. La rencontre pourrait également être élargie à d'autres dirigeants arabes et musulmans, précise Axios. *Anadolu Ajansi*

GAZA

Un adolescent tué alors qu'il secourait un blessé

Le jeune Palestinien Mohammed al-Zeinati rentrait d'un cours de mémorisation du Coran dans le quartier de Cheikh Radwan, dans le nord de la ville de Gaza, lorsqu'une frappe israélienne a touché un jeune homme à proximité, le laissant blessé au sol. Malgré les bombardements et le danger, Mohammed ne s'est pas éloigné. Il s'est au contraire précipité vers le blessé, identifié comme Charif Labad, pour tenter de lui porter secours, dans des instants filmés et largement relayés par la suite sur les réseaux sociaux. Mais l'adolescent, âgé de 15 ans à peine, n'a pas pu mener sa tentative à son terme. Une seconde frappe israélienne a visé les lieux, tuant Mohammed et Labad et faisant plusieurs blessés. L'incident s'est produit mardi lorsqu'un drone israélien a mené une frappe contre un rassemblement de Palestiniens dans le quartier de Cheikh Radwan, dans le nord-ouest de la ville de Gaza, selon des témoins interrogés par Anadolu. Les images montrent les derniers instants de la vie de Mohammed al-Zeinati : son retour à proximité des lieux, son déplacement vers l'homme blessé, puis la seconde frappe. Leur diffusion a suscité une vague de tristesse et d'indignation sur les réseaux sociaux. *Anadolu Ajansi*



ÉTATS-UNIS

Mahmoud Abbas privé de visa pour assister à l'AG de l'ONU

Pour la deuxième année consécutive, les États-Unis privent le président palestinien de visa pour l'Assemblée générale de l'ONU. Le scénario se répète, presque à l'identique. À quelques jours de l'ouverture de la 81^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le département d'État américain a confirmé qu'il refusait d'octroyer un visa à Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, l'empêchant une nouvelle fois de fouler le sol new-yorkais pour s'adresser en personne aux dirigeants du monde.

Par Rachid

L'information, révélée par une source proche du dossier auprès de l'Agence France-Presse, confirme ce que redoutait Ramallah depuis plusieurs semaines : Washington reconduit, pour la deuxième année de suite, les sanctions qui interdisent la délivrance de visas aux responsables de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de l'Autorité palestinienne (AP). Dans un communiqué, le département d'État a justifié sa décision en pointant du doigt le non-respect d'engagements pris par la partie palestinienne. L'administration américaine reproche à l'Autorité palestinienne son incapacité à mener à bien les réformes promises et ses activités jugées susceptibles de compromettre les perspectives de paix, ce qui justifie selon elle la prolongation des sanctions interdisant l'octroi de visas aux membres de l'OLP et aux responsables de l'Autorité palestinienne. Une source proche du dossier a précisé à l'AFP que le président Abbas, âgé de 90 ans et à la tête de l'Autorité palestinienne depuis 2005, est bien personnellement visé par cette mesure. D'après La Libre, Washington lui reproche également d'avoir manqué à ses engagements en faveur de la paix au Moyen-Orient et cible des actions perçues comme visant à « internationaliser le conflit ». Ce nouveau refus n'a rien d'une surprise : il reproduit très exactement la décision prise fin août 2025 par la première administration Trump, qui avait alors révoqué les visas de Mahmoud Abbas et d'une quarante-vingtaine d'autres responsables palestiniens, à l'exception notable des représentants accrédités auprès de la mission de l'ONU à New York. Contraint de renoncer à son déplacement, le dirigeant palestinien — habitué de la tribune de l'Assemblée générale depuis deux décennies — avait dû s'exprimer par vidéoconférence. Ce contournement n'avait été rendu possible que grâce à un vote retentissant de l'Assemblée générale : le 19 septembre 2025, les États membres

avaient adopté à une très large majorité (145 voix pour, 5 contre et 6 abstentions) une résolution autorisant le président palestinien à délivrer une allocation préenregistrée. L'Assemblée avait alors exprimé ses regrets face au refus américain d'accorder des visas aux représentants palestiniens, une entrave jugée contraire aux usages diplomatiques habituels de l'institution. Le 25 septembre 2025, Mahmoud Abbas avait ainsi pris la parole par écran interposé, dans une intervention plus courte que d'ordinaire — une vingtaine de minutes contre plus d'une heure les années précédentes. Il y avait dénoncé les souffrances infligées à la population de Gaza et pris ses distances avec le Hamas, promettant que le mouvement islamiste n'aurait « aucun rôle à jouer dans la gouvernance » du territoire après la guerre et devrait rendre ses armes à l'Autorité palestinienne. Le nouveau refus de visa intervient dans un contexte diplomatique particulier. Selon La Libre, la position américaine tranche avec le mouvement engagé par de nombreux pays, dont la France, qui ont reconnu l'an dernier, lors d'une conférence sur la solution à deux États coprésidée par Paris et Riyad, l'existence d'un État de Palestine. Cette reconnaissance avait alors été endossée par 142 des 193 États membres de l'ONU. La Belgique avait pour sa part annoncé son intention de suivre le même chemin, selon L'Avenir. Cette dynamique de reconnaissance ne s'est toutefois pas traduite par un assouplissement de la position américaine à l'égard des autorités palestiniennes. Bien au contraire : le maintien, puis la reconduction des sanctions visant les visas s'inscrit dans une ligne constante de l'administration Trump, qui a par ailleurs multiplié ces derniers mois les mesures à l'encontre de la Cour pénale internationale et des institutions perçues comme favorables à la cause palestinienne sur la scène judiciaire internationale.